

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 novembre 2023

6^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 novembre 2023, à 18 h et à 20 h Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(Insérer OJ)

Première partie

Membres absents excusés : Karine Beausire Ballif, Nicola Di Giulio, Olivia Fahmy, Alice Girardet, Elouan Indermühle, Gaëlle Kovaliv, Sevgi Koyuncu, Fabrice Moscheni, Prisca Morand, Sarah Neumann, Jacques Pernet, Agathe Raboud Sidorenko, Karine Roch, Joël Teuscher, Maurane Vouga, Vincent Vouillamoz

Membres absents non excusés : Xavier Cid, Jean-Pascal Gendre, Andrea Münger, Antoine Piguet, Clara Schaffer

Membre démissionnaire : Ozlem Dursun

Membres présents	78
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	5
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – J'ouvre formellement la 6^e séance de ce Conseil communal qui se déroulera de la façon suivante. Après les opérations préliminaires, nous allons prendre les questions orales, les rapports qui ont fait l'unanimité dans les commissions, les traitements prioritaires de la Municipalité, et nous traiterons les rapports ordinaires si on a le temps. Et en 2^e partie de séance, on traitera les initiatives, puis les interpellations urgentes, puis les interpellations ordinaires si nous avons le temps. J'espère que cet ordre du jour vous va. Est-ce qu'il est contesté ? Ca ne semble pas être le cas. Nous pouvons procéder et commencer par les opérations préliminaires.

Communication

Décès de M. Maurice Meylan

Le président : – Tout d'abord, je dois vous annoncer le décès de M. Maurice Meylan, qui était avocat et docteur en droit, qui a été Conseiller communal pendant de nombreuses années, président du Conseil communal en 1974, et puis qui a été élu municipal en 1976 jusqu'en 1989. Je vous propose de faire une mine de séance et de vous lever.

Communication

Démission de Mme Agathe Sidorenko de la Commission de gestion

Le président : – Nous avons reçu, je vous informe, un mail de démission de la Commission de gestion de Mme la Conseillère Agathe Sidorenko d'Ensemble à Gauche. L'élection de sa remplaçante sera mise à l'ordre du jour et aura lieu la séance du 21 novembre.

Communication

Démissions de Mmes Alice Girardet et Olivia Fahmy de la Commission de gestion

Le président : – Nous avons également reçu deux mails de démission en tant que commissaires suppléants de la commission des pétitions de madame la conseillère Alice Girardet, des Verts, et de madame la Conseillère Olivia Farny, des Verts. De la même façon, on mettra leur remplacement à l'ordre du jour et ce remplacement aura lieu lors de la séance du 21 novembre.

Communication – Retrait

Le secrétaire : – Je commence tout d'abord avec l'annonce du retrait de la pétition dont l'annonce a été annoncée il y a un mois, la pétition de M. Olivier Mellon concernant le chemin de Ratavolar Montblesson. La pétition a été retirée, car les pétitionnaires ont obtenu satisfaction auprès de la Municipalité.

Communication – Dépôt

Pétition de Comité libre des parents du quartier des Fiches par M. Mathieu Gasparini : « Pour un chemin de l'école plus sûr » (100 signatures)

(insérer doc)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition déposée le 7 novembre 2023 de MM. Karl et Nils Voggensperger : « Un stade pour tous-tes : Changeons le nom honteux du stade Juan-Antonio Samaranch ! » (154 signatures)

(insérer doc)

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication

Séance du Conseil communal du 7 novembre 2023 – demandes de traitement prioritaire

(insérer doc)

Communication

Commission permanente de gestion - Organisation du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

(insérer doc)

Communication

Réponse à la question n° 9 de Mme Marlène Bérard et crts, déposée le 14 mars 2023 « Chemin des Croix-Rouges : quelle sécurité pour les élèves du Belvédère ? »

(insérer doc)

Communication

Réponse aux résolutions de Mme Feryel Kilani et de Mme Charlotte de la Baume du 13 septembre 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Feryel Kilani : « Accueil de jour préscolaire : la Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? »

(insérer doc)

Communication

Réponse à la question de Mme Séverine Graff, déposée le 17 mai 2023 « La ville à 15 minutes, l'école à 30 ? »

(insérer doc)

Communication

Abaissement de la température du chauffage à distance : ouverture d'un compte d'attente

(insérer doc)

Communication

Ouverture d'un compte d'attente en prévision d'études préliminaires relatives à la rénovation du Temple de Chailly

(insérer doc)

Communication

Réponse aux résolutions de Mmes Marlène Bérard et Franziska Meinherz du 16 mai 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Marlène Bérard et consorts :
« Campement des gens du voyage : qui s'acquitte du montant des frais de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie ? »

(insérer doc)

Communication

Réponse aux résolutions adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Monsieur Benoît Gaillard et consorts « Sorties scolaires : pour sortir des doutes »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Tatiana Taillefert Bottino : « Végétaliser les espaces vierges entre le trottoir et la chaussée »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Franziska Meinherz : « De l'argent public pour un réseau social redoutable? »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Paulraj Kanthia : « Transparence financière des entités contrôlées par la Ville de Lausanne »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Postulat de M. Oleg Gafner : « DÉVELOpper les places de parc couvertes pour les vélos »

Lausanne, le

(Signé) *Oleg Gafner*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Pauline Blanc et crts au nom de la Commission permanente des finances: « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ? »

Lausanne, le 2 octobre 2023

(Signé) *Pauline Blanc*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Franziska Meinherz et crts « Un fonds de soutien pour les contestations de loyer »

Lausanne, le 30 octobre 2023

(Signé) *Franziska Meinherz et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Anouck Saugy « Bureau de vote de Cour : fermé pour cause de fermeture ? »

Lausanne, le 1^{er} novembre 2023

(Signé) *Anouck Saugy*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard « Augmentations des tarifs électriques : faire encore la lumière »

Lausanne, le 10 octobre 2023

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard « Police municipale : l'uniforme, rien que l'uniforme ! Vraiment ? »

Lausanne, le 16 octobre 2023

(Signé) *Ilias Panchard*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Mountazar Jaffar et crts « Dépôts de plainte : la police sort elle de son uniforme ? »

Lausanne, le 3 novembre 2023

(Signé) *Mountazar Jaffar et 6 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Manon Zecca et crts « Urgence humanitaire en Palestine : Lausanne doit appeler au cessez-le-feu, au respect du droit international et contribuer à l'aide humanitaire aux populations civiles ! »

Lausanne, le 7 novembre 2023

(Signé) *Manon Zecca et 9 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Question

M. Henri Klunge (PLR) : – Je remercie la Municipalité d'avoir fait un sondage sur le plan climat. Je voulais juste savoir si elle allait montrer la transparence qu'elle promet tout le temps en nous envoyant les données brutes du sondage ou nous laisser juste avec les quelques chiffres qui sont mis sur le site Internet.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme d'habitude, la Municipalité sera transparente pour le plan climat comme pour toutes les autres politiques publiques et vous aurez la possibilité d'avoir le rapport en entier et détaillé, et avec toutes les questions, même celles qui n'ont pas été abordées dans le cadre de la conférence de presse, à disposition de tout un chacun et toute un chacune.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ma question s'adresse a priori à Mme la municipale Emilie Moeschler. La direction Sports et cohésion sociale subventionne les abonnements de transports publics pour les jeunes en formation, ce soutien correspond à 50% de la valeur du prix d'un abonnement Mobilis Zone 11-12. Jusqu'alors, la prestation se concrétisait comme suit : un bénéficiaire faisait la demande au Service et la direction, envoyait à ce dernier un bon. Le bon permettait ensuite d'aller sur le site des transports publics de la région lausannoise ou en guichet et de choisir quel abonnement choisir et lui appliquer le bon consenti par la Ville de Lausanne. Il était donc possible d'acquérir tout type d'abonnement de transports publics lausannois avec ce soutien qui se montait toujours au montant correspondant à ce 50% de l'abonnement de Zone 11-12.

Nouvellement, le bon ne peut être utilisé plus que pour un seul type d'abonnement TL, soit l'abonnement annuel 11-12, le plus cher du marché pour les jeunes. Exit l'acquisition, par exemple, du Flexiabo permettant aux utilisatrices et utilisateurs les moins réguliers, si on veut, de choisir leur jour d'utilisation à prix réduit. Total, les jeunes qui pouvaient pourtant compter sur une solution moins coûteuse ne peuvent désormais plus qu'acquérir la solution la plus chère des TL. Vu l'actualité de notre Conseil à propos des bons TL, pour les jeunes, le groupe des Verts et Jeunes Verts souhaiterait savoir pourquoi ce changement a été opéré et si le Service social a été averti de ce changement de circonstance, cas échéants, quelle a été sa position lorsque cette modification lui a été communiquée.

Réponse de la Municipalité

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci, monsieur Gaffner, pour cette question. Donc, en fait, il n'y a pas eu de changement de pratique dans le cadre du dispositif plan climat rabais TL. Depuis l'entrée en vigueur de la mesure du plan climat rabais TL le 1er juillet 2022, les bons de rabais distribués dans ce cadre du dispositif ne sont valables que pour les abonnements annuels Mobilis. C'est ainsi que la mesure a été définie dans le cadre du préavis 2021/24, première mesure du plan climat et stratégie de financement, et qu'elle est déclinée dans les

directives relatives à l'attribution de bons de réduction d'abonnement de transports publics Mobilis à destination des jeunes en formation, des personnes ayant atteint l'âge de la retraite et des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI. Mais, et c'est la question que vous soulevez, au début de la mise en œuvre, une faille du système sur la plateforme des TL permettait d'acheter un flexiabo avec les bons distribués par la Ville de Lausanne uniquement lors d'un achat en ligne. Ce sont 16 flexiabos qui ont été achetés dans ces circonstances sur 13 000 abonnements. Donc, si vous avez entendu parler de ces personnes qui ont pu bénéficier de cette faille du système, il faudra peut-être penser à jouer à la loterie.

Cette faille a pu être corrigée fin 2022. Les personnes concernées vont être informées par courrier de la situation parce qu'on se retrouve au moment du renouvellement, bien sûr, de l'abonnement, et la question que vous soulevez se pose, bien entendu. Un élargissement de l'offre n'est pas prévu à ce stade, ce d'autant plus que le Canton prévoit dans le cadre de son programme de législature une mesure de soutien à l'achat d'abonnements de transports publics à destination des jeunes jusqu'à 25 ans et des personnes à la retraite. La mesure du plan climat rabais TL est en vigueur depuis un peu plus de 16 mois maintenant, à fin septembre, plus de 9 000 personnes avaient acheté un abonnement et plus d'un tiers d'entre elles l'ont déjà renouvelé. Ces personnes représentent un tiers de la population des ayants droit potentiels. Donc, la mesure est encore très récente et la priorité de la Municipalité, actuellement, c'est de poursuivre le travail d'information auprès des ayants droit afin de faire connaître cette offre pour que le plus grand nombre en profite.

Question

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Ma question s'adresse au municipal Xavier Company, directeur des SIL. À l'occasion d'une pente d'électricité qui s'est prolongée, j'ai recherché sur le site des SIL une information sur la coupure, son origine et la durée probable du dérangement. La seule information que j'ai trouvée concernant les pannes est l'extrait du magazine des SIL qui nous dit lors des pannes majeures, le mieux est de s'armer de patience. Il est inutile d'avertir le 117, car nous surveillons le réseau 24 heures sur 24 depuis le centre de conduite de Pierre-de-Plan. Des écrans de contrôle nous indiquent si une alimentation est interrompue et nous envoyons immédiatement nos professionnels de dépannage sur le terrain. Nous savons que sans électricité, la plupart des activités sont suspendues et faisons donc tout notre possible pour rétablir le gros au plus vite.

En faisant une recherche sur Google, pannes d'électricité Lausanne, on trouve en premier les liens des sites de la Romande Energie et d'EDF qui donnent des informations très précises sur les pannes qui concernent leur réseau. Y a-t-il une raison à ce manque d'informations sur les pannes qui impactent les SIL et ses clients ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci, monsieur le Conseiller, pour cette question tout à fait légitime. Il y a deux sortes de pannes, il y a les pannes prévues qui sont planifiées puisqu'on doit refaire le réseau dans une rue, refaire certaines choses à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles. Dans ces cas-là, les personnes concernées sont averties soit par courrier, soit par la pose d'une affichette sur l'entrée d'immeuble. Vous avez certainement dû la voir déjà. Et ils le sont au moins 48 heures à l'avance. Par contre, pour les avaries dues à un accident, à une rupture de câble ou n'importe quelle autre mesure qu'on ne peut pas contrôler et qu'on ne peut pas prévoir à l'avance, là, effectivement, on n'a pas encore d'informations publiques. Il faut qu'on y travaille, votre question est légitime, le problème est que la personne qui le voit, depuis le centre de conduite, son attention première, c'est à la résolution de la panne et au fait qu'elle soit le plus court possible. Les cadres des SIL et la communication des SIL reçoivent un SMS relativement rapidement après la découverte de la panne, mais quand même entre une demi-heure et deux heures après la panne, puisque l'activité première des collaborateurs, c'est de réparer la panne. Avant d'informer, c'est de vraiment tout mettre en œuvre pour réparer la panne et à ce moment-là, la communication institutionnelle des SIL examine s'il s'agit d'une panne importante, auquel cas elle fera une communication sur le site des SIL et sur le site de la ville, ce qui est déjà arrivé cette année, notamment lorsqu'une partie du Flon a été coupée suite à une rupture de câble dans le chantier du tram. Par contre, si c'est des pannes non seulement plus réduites en termes géographiques ou qui sont de durée relativement brève, et parfois elles sont déjà résolues au moment où on reçoit le SMS, parce que le but est que la panne dure entre une demi-heure et une heure, une heure et demie, de vraiment essayer de réduire au maximum, alors aucune communication n'est faite parce qu'elle interviendrait après la résolution de la panne elle-même.

Et d'ailleurs, sur les réseaux de Romande Energie ou d'EDF, vous aurez souvent une information sur les pannes prévues à l'avance, dans ce cas, les habitants de Lausanne sont avertis également. Vous aurez un décalage sur les pannes qui interviennent et les avaries, puisque vous aurez une information qui vient après la fin de la panne et c'est vraiment ce degré d'automatisme sur lequel on doit travailler qui sera, à mon avis, possible au moment où les smartmeters seront en fonction, puisque là, on pourra avoir des remontées automatiques sur un site de la ville qui avertira qu'il y a une panne. Actuellement, c'est vraiment une personne qui surveille le réseau, qui détecte cette panne ou qui reçoit un appel et qui détecte cette panne et puis ensuite, le travail des SIL est en premier lieu de la réparer.

Mais on travaille sur une meilleure communication et une meilleure visibilité de ces pannes aussi pour les avaries instantanées, en tout cas, les avaries d'une certaine importance et on espère avoir des solutions qui s'automatisent et qui ne demandent pas un travail supplémentaire qui retarderait la remise en fonction du réseau.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – Ma question orale s'adresserait à madame la municipale Florence Germond. Quelle est la volonté politique de la Ville de Lausanne au sujet de l'engagement d'adultes à l'assurance invalidité, AI, avec un léger handicap, en fin d'encourager à la réinsertion professionnelle ? Quel est le nombre d'engagements réalisés de cette catégorie de personnes dans les différents Services de la Ville de Lausanne en 2017, 2018, 2019 et 2022 ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Evidemment, la Ville de Lausanne est très attentive à offrir des prestations et des opportunités d'engagement à toutes et tous. Cette volonté s'est notamment traduite par l'engagement d'un coordinateur en matière d'accessibilité universelle qui travaille dans la direction de monsieur Payot et son objectif est de travailler avec l'ensemble des directions afin de favoriser et propager une culture d'accessibilité universelle au sein de la Ville de Lausanne. En termes de politique de personnel, plus précisément, la ville emploie régulièrement des personnes en situation de handicap. Ces personnes sont engagées dans le cadre de la procédure standard ou sous différents régimes spécifiques : stages, contrats ponctuels avec une association, etc.

Il est aussi important de le dire, nous avons plusieurs partenariats de courte et moyenne durée avec différentes institutions qui sont engagées pour les personnes en situation de handicap, je veux nommer notamment, évidemment, l'Office AI, Pro-Infirmités, Pro-Cérébrale, la Fondation Verdeil, le RECU, Connexion Ressources, l'OSEO, IPT, Mode d'emploi, la FSA, la Fondation de Vernand. Nous avons aussi des outils spécifiques et des possibilités d'adaptation pour le poste de travail, des adaptations aussi du temps de travail qui peuvent se faire en concertation avec l'Office AI. Et il est aussi important de relever, comme la Municipalité a pu le faire, dans le cadre d'un précédent rapport-préavis sur cette question, que le handicap est un phénomène situationnel et évolutif, et donc sa définition ne peut pas non plus être figée dans des catégorisations rigides.

Et maintenant, pour revenir plus précisément sur votre question, nous n'avons pas mis en place, pour les questions que j'explique, de suivi global qui concerne toutes les situations de handicap au sein de la ville. Par contre, de personnes qui bénéficient d'une rente AI, il y a actuellement, alors je n'ai pas la série, pour une question orale, c'était difficile dans les timings de remonter toute la série, et je ne suis pas sûre qu'on puisse le faire, mais en tout cas, à l'heure actuelle, il y a une quarantaine de personnes qui travaillent au sein de l'administration communale qui sont au bénéfice aussi d'une rente AI. Mais il faut, comme je l'ai fait dans le cadre de mon introduction, il faut rappeler tous les programmes spécifiques qui existent et que j'ai évoqués, par exemple, je le disais, la fondation de Vernand, avec laquelle nous travaillons avec ses résidents au sein du Service de la propriété urbaine. Il y a tous ces programmes aussi qui se font en parallèle, il faut avoir une vision un petit peu plus globale que celle de personnes spécifiquement engagées au sein de la ville, bénéficiant d'une rente de l'assurance invalidité. Voilà ce que je pouvais vous donner comme réponse, M. Pain, ce soir.

M. Johan Pain (EàG) : – Par rapport aux chiffres avancés, je trouve que 40 personnes en pourcentage, c'est très peu.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal des Services industriels. Je

me permets en préambule de déclarer mes intérêts, je ne sais pas si il y a lieu de le faire, mais dans le doute, allons-y, en tant qu'ancien habitant du quartier des Fleurettes, même si j'ai tout récemment déménagé.

D'importants travaux se préparent dans le quartier des Fleurettes dont il est question, puisque la pose du séparatif entre les eaux claires et les eaux usées aura bientôt lieu. Et en parallèle, d'après les informations que j'ai reçues, plusieurs habitants du quartier ont sollicité les Services industriels afin d'étudier la possibilité de détendre le réseau de chauffage à distance afin de desservir les immeubles du secteur. Et d'après les mêmes informations que j'ai reçues, il semble que les Services industriels ont indiqué ne pas pouvoir entrer en matière. On le sait, c'est une politique assez constante à la Ville de Lausanne, concentrer et réaliser simultanément les travaux et les différentes interventions sur le domaine public permet d'une part de réduire les coûts et d'autre part de diminuer les nuisances pour le voisinage, bien évidemment. Dans ce contexte, deux questions.

La première, si le refus d'extension du chauffage à distance est effectivement avéré, quelles en sont les raisons ? Et puis deuxième question, à minima, est-ce que l'on va faire en sorte, au moins, dans les travaux de pose du séparatif qui auront donc prochainement lieu, de ne pas compliquer l'installation future, éventuelle, du chauffage à distance ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Heureusement, je connais relativement bien la thématique pour avoir eu beaucoup d'échanges à ce sujet, mais votre envoi préalable aurait été apprécié comme c'est usuellement le cas. Pour cette situation, je peux déjà affirmer qu'il y a eu beaucoup d'échanges avec les habitants des Fleurettes, non seulement par courrier, mais il y a aussi une séance organisée pour tous les habitants du quartier par les collaboratrices et les collaborateurs des SIL afin non seulement d'expliquer la situation, d'expliquer aussi ce que les SIL proposaient en termes de rénovation énergétique, en termes de transfert et de changement de source de chauffage et en termes de solutions énergétiques renouvelables et durables. Il y a un gros travail d'analyse du quartier qui a été fait pour en arriver effectivement à la conclusion qu'un déploiement du chauffage à distance dans ce quartier n'était pas économiquement et énergétiquement réalisable. Je vous décrirai rapidement les raisons, même si c'est probablement un tout petit peu long pour une question orale. Mais ça répond quand même à la politique générale qui dit que le chauffage à distance est censé couvrir à terme 75% des besoins de chaleur de la ville et ce qui correspond à peu près à 50% des bâtiments de la ville, ce qui veut dire 50% des bâtiments les plus importants en termes de puissance énergétique. On ne va pas raccorder les petits bâtiments, on ne va pas raccorder les villas et les bâtiments qui consomment peu d'énergie, puisque le chauffage à distance n'est économiquement pour son propriétaire pas intéressant et puis amènerait à beaucoup plus de dépenses du chauffage à distance lui-même dans le réseau, ce qui impacterait les tarifs des autres consommateurs du chauffage à distance et amènerait à des pertes de chaleur et d'énergie beaucoup plus importantes pour des résultats et une efficacité énergétique derrière beaucoup plus faibles.

C'est pour cette raison que le CAD n'est pas prévu d'être développé dans le quartier des Fleurettes parce que les bâtiments sont d'une puissance trop faible et d'une densité trop faible. Le quartier lui-même est assez dense, par contre chaque bâtiment l'est relativement faiblement, d'autant plus lorsqu'ils seront rénovés et nous avons fortement insisté sur la rénovation du patrimoine bâti qui ferait gagner pas mal de possibilités aux habitantes et habitants du quartier des Fleurettes puisqu'ils ont un patrimoine en moyenne qui est assez ancien, qui est assez énergivore et qui n'est à ce stade pas très efficace. Les solutions sont plutôt des solutions individuelles, renouvelables dans ce quartier, qui sont préconisées, donc des pompes à chaleur, du solaire thermique ou idéalement de la géothermie lorsque le quartier le permet. Donc nous avons bien vu et je crois que la coordination des chantiers au niveau de la Ville se fait de manière efficace. Nous coordonnons à chaque fois que c'est possible les chantiers du chauffage à distance et des autres réseaux souterrains, notamment avec le Service de l'eau, mais avec tous les réseaux SIL, mais aussi avec les habilllements de surface, notamment chez mes collègues Litzistorf et Germond, qui s'occupent plutôt de ce qui est à la surface. Donc la coordination des chantiers fonctionne bien. Dans ce cadre-là, il a été estimé que le chauffage à distance n'allait pas se déployer dans les prochaines décennies, donc ce n'est pas simplement qu'on remet, qu'on rouvrira la route dans quelques années. Ce sont d'autres solutions qui sont préconisées, vous pouvez d'ailleurs le consulter de manière tout à fait transparente sur le guichet cartographique de la ville, puisque nous avons mis en ligne cet été un guichet qui vous permet de voir bâtiment par bâtiment quelles solutions énergétiques sont préconisées par la Ville de Lausanne pour le transfert

de ces bâtiments sur du renouvelable. J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

Question

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Ma question s'adresse à monsieur le municipal, Pierre-Antoine Hildbrand. Monsieur Christe a déclaré ses intérêts, je vais aussi le faire, je suis employé chez Syndicom, syndicat des médias et de la communication. Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer notre inquiétude collective avec le groupe socialiste face au récent licenciement chez Tamedia, une situation qui impacte non seulement des emplois lausannois, mais aussi, d'une certaine façon, l'intégrité de notre démocratie et presse locale. Fin septembre, Tamedia annonçait son intention de supprimer jusqu'à 28 postes sur 247 collaboratrices et collaborateurs en Suisse romande, touchant environ 10% des effectifs cet automne. Ces suppressions de postes touchent tous les titres des services éditoriaux, créant une pression supplémentaire sur des rédactions déjà exsangues.

Ce qui rend cette situation encore plus alarmante, c'est que le groupe Tamedia se porte financièrement bien, versant chaque année des dividendes de plus de 47 millions aux actionnaires et à la famille du propriétaire. Plus récemment, Tex Group a annoncé, la semaine dernière, si je ne me trompe pas, son intention de réduire le même nombre d'emplois au sein de la rédaction romande de 20 minutes, y compris le matin pointillage et Sports Center. Cela signifie potentiellement au moins 56 personnes, en moins, avec la majorité de ces emplois ayant comme lieu de travail notre ville de Lausanne. Derrière ces chiffres, il y a 56 vies, 56 familles qui sont bouleversées par ces décisions prises à Zurich.

Ma question en deux temps à M. Pierre-Antoine Hildbrand est la suivante : comment la Municipalité de Lausanne compte-t-elle réagir face à ces licenciements, sachant qu'une large partie de ces emplois ont comme lieu de travail notre ville ? Est-il envisageable que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures, engage une procédure de médiation visant à éviter autant que possible ces licenciements, tout en soutenant l'intégrité de notre presse locale et de notre démocratie ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité est très soucieuse d'une information libre, diverse, objective pour la population. La Municipalité de Lausanne est inquiète des annonces concernant les différents titres romands de Tamedia. Faisant suite à une série de coupes budgétaires, de licenciements déjà opérés ces dernières années, ces suppressions n'augurent rien de bon pour la qualité et la diversité de la presse en Suisse romande, dans le canton de Vaud, et en particulier à Lausanne. Par ailleurs, la Municipalité est aussi très préoccupée pour les emplois qui vont être supprimés, les personnes et leur entourage qui seront touchés dans un secteur déjà passablement malmené. La Municipalité attend de l'éditeur alémanique Tamedia qu'il respecte le plan social qui avait été négocié en 2021. Elle a bien pris note que s'ouvrira une période de consultation pendant laquelle les représentants de Tamedia rencontreront une délégation du Conseil d'Etat.

A cette communication du 21 octobre dernier, pour rappel, s'ajoute une communication du Conseil d'Etat, avec comme personne de référence madame Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, et madame Isabelle Moret, Conseillère d'Etat, qui réagissaient le 1er novembre et qui rappelait qu'au vu des enjeux majeurs de la régulation projetée, et en particulier de son impact sur les organes de presse dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat, dès lors qu'il attache également une grande importance à la question de l'emploi et au dialogue social, prend acte de l'ouverture d'une période de consultation avec les collaborateurs et la mise sur pied d'un plan social. Afin d'être renseigné de manière plus complète sur la restructuration annoncée, le respect des délais de consultation et la nature des mesures envisagées, dans le cadre du plan social, une délégation du Conseil d'Etat recevra très prochainement la direction de TxGroupe.

Les interventions que vous sollicitez ou que vous questionnez sont évidemment limitées pour la Municipalité, d'une part, par le cadre légal cantonal, qui rappelle le rôle des Services de l'Etat, et parce que vous rappeliez aussi la nature bénéficiaire de ce groupe qui limite évidemment les marges de manœuvre.

Question

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Ma question s'adresse également à monsieur le municipal Pierre-

Antoine Hildbrand. Nous apprenions il y a quelques jours que le désormais traditionnel marché Bô Noël sera rétréci cette année de 25% sous la pression de restaurateurs lausannois, invoquant une distorsion de la concurrence. Ainsi, les habitants et touristes fréquentant le marché de Noël devront par exemple renoncer à la Silent Party, qui rencontrait pourtant un grand succès à Nouvel An. La fermeture de certains points de restauration et bars est également annoncée, comme celle des Jeunesses campagnardes vaudoises qui comptaient pourtant sur cet événement pour garantir le fonctionnement de leurs activités. Ma question est donc la suivante : pour quelle raison la Municipalité a-t-elle jugé bon d'amputer de 25% la taille de l'événement en faisant primer les intérêts de certains restaurateurs et gérants de bars ou discothèques qui sont bien organisés entre eux au détriment des intérêts de petits restaurateurs et associations qui tiennent des stands au marché et des intérêts plus largement de la population qui bénéficiaient jusqu'ici d'une belle animation au centre-ville pour les fêtes ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Ville de Lausanne a acté à une réduction de l'ampleur de Bô Noël à la suite de discussions qui ont eu lieu entre différents acteurs et groupements économiques. Elle a ainsi reconnu les différents intérêts en jeu et pris acte d'accords mutuels sur certains points. Elle n'a donc pas vocation à interdire telle ou telle manifestation, ça n'est pas dans la tradition lausannoise, par contre, elle reconnaît les acteurs économiques et leur rôle interne. De ce point de vue là, il n'y a pas eu de réduction de 25% de Bô Noël, il y a eu une réduction de 25% du nombre de bars au sein de Bô Noël et on espère que le reste des animations connaîtra le succès des dernières années. Pour le reste, il relève de l'organisateur de maintenir ou de transformer tel ou tel élément.

Question

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – La presse de ce jour nous apprend que le bâtiment de l'ancienne Dolce Vita à l'avenue César Roux vient, une nouvelle fois, de changer d'apparence, cette fois pour afficher un message à caractère politique concernant le conflit actuel au Proche-Orient. Sans se prononcer sur le fond du dit message, il convient tout de même de rappeler que ce bâtiment est propriété de la ville. Ce changement d'apparence du bâtiment a-t-il été autorisé par la Municipalité ? A-t-il été effectué dans le respect des règles applicables en matière d'aménagement du territoire et de droit des constructions ? Et dans le cas contraire, la Municipalité va-t-elle ordonner ou faire directement procéder à la remise en état du bâtiment ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous avez pu le voir également dans la presse de ce jour, nous avons partiellement répondu à votre question puisque nous avons aussi regardé d'un point de vue juridique quelles sont les bases qui nous lient avec l'espace autogéré ex Dolce Vita. Nous avons, en l'an 2000, conclu un contrat de prêt à usage avec une convention qui stipule en son article numéro 1 que les activités de l'espace autogéré sont des activités qui sont tolérées, des activités culturelles et politiques. Par rapport à la présence aujourd'hui sur les murs de l'établissement du bâtiment de ce drapeau, il n'y a pas d'autres inscriptions qui pourraient être à caractère peut-être antisémite ou en tout cas faire l'objet de reproches de type pénal, bref, nous avons jugé qu'il était possible d'avoir l'expression d'un drapeau sur les murs avec aucune inscription et rien justement du côté qui pourrait nous faire pencher sur quelque chose qui active une action pénale. Donc nous avons laissé ce drapeau comme nous en voyons d'autres pour d'autres communautés et dans d'autres positions politiques.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ma question concerne Bô Noël et s'adresse probablement aussi à monsieur Pierre-Antoine Hildbrand comme tout à l'heure. Bô Noël qui a présenté la semaine dernière le programme festif de sa 9e édition qui comprend notamment la création d'une piste de luge sur la place centrale avec de la neige récupérée à la patinoire de Malley. Si cette attraction rencontrera très certainement un grand succès auprès des familles et que la valorisation de la neige de patinoire est en soi une idée intéressante, le transport de grande quantité de neige entre Malley et le centre-ville interroge les Verts n'imaginant naturellement pas que celui-ci puisse se faire par des camions à motorisation diesel au vu des objectifs et des engagements de la Ville de Lausanne dans le cadre du plan climat notamment.

Notre question est donc la suivante : quelle sera la quantité de neige nécessaire pour créer et maintenir une piste de luge durant 41 jours en plein centre-ville et comment celle-ci sera-t-elle transportée entre Malley et la place centrale ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous n'avons pas de chiffre de la part de Bô Noël sur la masse de neige qui sera récupérée dans une forme d'économie circulaire qui, pourtant, aurait dû plaire à certains intervenants de ce Conseil. Il faut savoir que cette glace est de toute façon produite et qu'on utilise en quelque sorte les déchets du centre sportif de Malley. Pour ce qui est du transport, une variante avec un traîneau tiré par des rennes n'a malheureusement pas pu être retenue. On espère néanmoins que les enfants s'amuseront à cet endroit, on parle d'une dizaine de trajets, c'est l'estimation que fait Beaune-Noël, on me parle d'une voiture tirant une remorque. Il se pourrait néanmoins que cette voiture ressemble plutôt à un pick-up.

Pour le reste, il semble quand même compliqué si les bars ne plaisent pas aux autres bars, les commerces ne plaisent pas aux autres commerces et là, on a et on aura, je crois, une animation qui devrait faire l'unanimité. Je crois néanmoins que si on évite ne plus qu'un seul grand trajet pour faire de la luge, eh bien, l'opération sera réussie du point de vue du binôme environnemental.

Réponse à la pétition du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » : « Pour un droit au sommeil de tou-te-s les habitant-e-s »

Rapport-préavis N° 2023/28 du 17 mai 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : Nous allons passer au traitement des objets qui ont fait l'unanimité en commission. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Sinon, je passe directement au vote.

La discussion est ouverte puis close

M. Ngoc Huy Ho, rapporteur : – La commission l'a donc acceptée à l'unanimité.

Le président : Nous allons procéder au vote à main levée. A main levée. Donc je vous prie d'être attentifs. Nous commençons le vote maintenant. Les personnes qui sont favorables à l'acceptation de cette réponse, lèvent la main. Les personnes qui s'opposent, aucune abstention ? Aucune.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/28 de la Municipalité, du 17 mai 2023;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse à pétition « Pour un droit au sommeil de tou-te-s les habitant-e-s » du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos ».

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Lutter efficacement contre la soustraction de logements au marché locatif : stratégie municipale de contrôle et de sanction contre les locations de courte durée illégales »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Samuel de Vargas, rapporteur : – La commission recommande le renvoi de ce postulat pour rapport-préavis à l'unanimité.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Nous allons procéder au vote à main levée. Les personnes parmi vous qui sont favorables au renvoi de ce postulat à la Municipalité lèvent la main. Les personnes qui s'opposent lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent lèvent la main.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Lutter efficacement contre la soustraction de logements au marché locatif : stratégie municipale de contrôle et de sanction contre les locations de courte durée illégales* »

– vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Place de la Riponne - demande d'un crédit d'étude pour le projet de réaménagement de la place

Rapport-préavis N° 2023/34 du 29 juin 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

La discussion est ouverte

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Le préavis sollicite un crédit d'études de 5,8 millions de francs pour la requalification de la place de la Riponne. Il prévoit deux étapes. En première étape, un mandat d'études parallèle, un MEP, doit définir le fonctionnement et les caractéristiques de la place en général et notamment examiner l'option d'un bâtiment sur le front ouest, en limite de la rue du Tunnel. En seconde étape, les projets de réalisation concrets seront développés avec un concours d'architecture pour le bâtiment si l'option d'un bâtiment est retenue.

Ce préavis soulève plusieurs questions.

D'abord, comment se fait-il qu'en 2023, nous sommes toujours en train de voter des crédits d'études et qu'il n'y a pas encore de projet concret ? Rappelons que le processus de réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel a été lancé en 2017 déjà, avec une importante démarche participative et un concours d'idées en urbanisme. Les trois projets lauréats ont été présentés au public en 2020, puis une image directrice a été définie. En commission, on nous a expliqué que les contraintes dues à la présence du parking sous la place de la Riponne ont nécessité plusieurs études de faisabilité entre 2020 et 2023. Nous en prenons acte et espérons que nous pouvons maintenant

aller de l'avant et tenir le calendrier proposé, soit l'enquête publique en 2027 et la réalisation du projet d'ici 2030.

Une deuxième série de questions concerne le front ouest. L'image directrice prévoit que l'entrée et la sortie du parking qui donnent actuellement sur la place de la Riponne, soient déplacées sur la rue du Tunnel pour libérer entièrement la place de la circulation automobile. Comme front ouest, l'image directrice préconise un bâtiment avec des rez activateurs, c'est-à-dire des cafés, commerces ou autres activités attractifs pour animer la place. Le préavis revient malheureusement sur une partie de ces options, pourtant plébiscitées lors de la démarche participative. Il préconise deux autres options, soit la construction d'un nouveau bâtiment qui intègre les accès du parking ou la réalisation d'une structure plus légère permettant d'emballer les accès routiers actuels au parking. Dans ces deux options, les accès au parking restent donc côté Riponne, au lieu d'être déplacés sur la rue du Tunnel.

En commission, M. le syndic a justifié ce changement de cap par les surcoûts de quelques millions qui pourraient être engendrés par le déplacement des accès actuels du parking. Le groupe des Vert.e.s et Jeunes Vert.e.s n'est pas d'accord avec ce point de vue. Il ne faut pas renoncer d'emblée, pour des raisons de coût, au déplacement des accès du parking, avant même de connaître les solutions proposées par le MEP. Nous demandons donc que le MEP soit basé sur l'image directrice tout en restant ouvert pour d'autres solutions, si le déplacement des accès du parking s'avère irréalisable ou économiquement insupportable. Le mandat devrait, sur ce point, être le plus ouvert possible pour aboutir à la meilleure solution du point de vue urbanistique, de l'activation de la place et de la qualité des espaces publics.

Dans ce contexte, nous saluons le vœu voté par la commission à l'unanimité d'intégrer dans le périmètre d'étude l'espace souterrain de l'ex-cinéma Romandie.

Finalement, nous insistons sur la nécessité d'activer le rez du front ouest pour animer la place de la Riponne et en faire une place accueillante et rassembleuse. Pour y parvenir, il nous semble préférable que la Ville réalise elle-même le bâtiment au lieu de confier sa réalisation à un investisseur privé, comme le préconise le préavis.

Malgré ces questionnements, le groupe des Vert.e.s et Jeunes Vert.e.s soutiendra le crédit d'étude pour faire avancer le projet de requalification de la place de la Riponne.

Le président : – J'ai été un tout petit peu rapide en vous passant la parole, parce qu'on n'a pas eu l'avis de madame la rapportrice madame Sangra sur son rapport. Je vais lui passer la parole et lui demander aussi de lire les deux vœux, comme ça, tout le monde en aura bien conscience.

Mme Marie-Thérèse Sangra, rapportrice : – Donc, je n'ai rien à rajouter à mon rapport. Peut-être juste mentionner que dans la commission, nous avons demandé la création d'une commission de projet pour les réaménagements de la place de la Riponne et du tunnel, accepté par le Bureau. Et en ce qui concerne la lecture des deux vœux qui ont été acceptés à l'unanimité,

Vœu n° 1

« La commission souhaite que la surface souterraine de l'ex-cinéma le Romandie, propriété de la Ville de Lausanne, soit prise en compte dans le périmètre du concours. »

Vœu n° 2

« La commission souhaite qu'une attention particulière soit consacrée aux besoins d'accès des personnes en situation de handicap. »

Le président : – Je continue le débat en passant la parole à monsieur le conseiller Johan Dupuis.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Tout d'abord, j'aimerais m'associer en partie aux propos de madame Gerber concernant la rapidité de la procédure. On rappelle que la rapidité ou la lenteur extrême, devrait-on dire, bien sûr. On rappelle que la démarche participative a été lancée en 2018. Et il est étonnant que cinq ans plus tard, nous soyons toujours à une étape d'étude pour ce qui concerne ce projet. La démarche participative, parlons-en, justement, elle relève parmi les points principaux dans sa synthèse que les personnes consultées regrettent la minéralité excessive de la place de la Riponne et regrettent l'omniprésence de la voiture sur cette place. C'est les deux points centraux. Toute personne qui a consulté cette synthèse le sait, or, sur ces deux points, le projet de la Municipalité me semble assez décevant.

La végétalisation ne peut pas être en plein pied sur cette place. On ne peut pas avoir de grands arbres, de belles étendues vertes, car il y a un parking en sous-sol. La place restera, quoi qu'on fasse, de caractère minéral malgré le souhait exprimé par la population lors de cette démarche participative. Sur l'autre point, l'omniprésence de la voiture, la Municipalité, de manière intéressante, nous dit vouloir une belle et grande place piétonne, attractive, libérée du trafic motorisé. Il va falloir nous expliquer comment la Municipalité veut concilier ce vœu pieux avec le désir de maintenir une partie des accès aux parkings souterrains, notamment ceux sur le front ouest, comme Mme Gerber vient de l'évoquer. Il faut nous expliquer, mesdames et messieurs, comment la place peut être à la fois piétonne et libérée du trafic quand elle est traversée par des véhicules désireux de se rendre dans un parking. Si vous n'y voyez pas une contradiction, il faut m'expliquer la définition du terme contradiction.

Force est de constater d'ailleurs que le plan de la Municipalité à ce jour fait tout pour éviter d'aborder de manière frontale le principal problème de la place de la Riponne, le problème que le public participant à la démarche participative a lui bien identifié, ce problème qui cause l'aspect excessivement minéral de la place, tout comme cette omniprésence de la voiture, ce problème s'appelle le parking de la Riponne. Et je suis étonné tout de même que rien ne soit dit dans ce rapport-préavis sur le futur de cette place de la Riponne, le futur de ce parking sur la place de la Riponne après la fin de la concession. Certes, la concession dure jusqu'en 2059, mais dans le meilleur des cas, le chantier sera terminé en 2030. On peut d'ailleurs quelque peu douter de la validité de cette échéance compte tenu de la vitesse de réalisation mirobolante qui a été celle de ce projet jusqu'à présent et des oppositions potentielles qui ne manqueraient pas de se manifester en 2027.

La nouvelle place de la Riponne, donc si on prend l'hypothèse qu'elle sera livrée effectivement en 2030, risque d'être, comme aujourd'hui, centrée sur la fonctionnalité de parking. On est obligé d'admettre pourtant que le plan climat pourrait être une démarche sérieuse qui pourrait atteindre ses objectifs et que le besoin pour des places de parking sera beaucoup moins important à l'échelon 2059. On pourrait alors tout à fait dessiner un scénario où on se passerait de ce parking qui abîme et rendra éternellement moche cette pauvre place de la Riponne. À tout le moins, la Municipalité devrait envisager dès aujourd'hui une planification évolutive des fonctions et des besoins sur cette place qui permettrait d'envisager ce scénario, un scénario où demain, en 2059, la place de la Riponne serait libérée de son parking. Cela étant dit, je m'associe également aux propos de Mme Gerber sur la sagesse de la commission qui a ajouté ce vœu concernant l'ex-cinéma Romandie. Depuis le temps que le Romandie a quitté ses lieux pour être désormais sur les arches du pont, il est dommage que cette surface de qualité exceptionnelle, on se souvient de l'époque où le Romandie y siégeait par ailleurs, c'est dommage que cette surface d'une qualité et d'une taille exceptionnelle ne soit pas utilisée à meilleure échéance.

Voilà, vous avez entendu les objections de fond du groupe Ensemble à gauche, toutefois, comme pour le groupe des Verts, nous sommes à un stade très peu avancé de ce projet, toujours au stade des études, et nous sommes peu opportuns de s'opposer à ce stade du projet. C'est un warning que l'on émet à l'égard de la Municipalité. On se reverra au moment des oppositions lors de la mise à l'enquête, mais pour l'instant, le groupe Ensemble à gauche acceptera ou du moins peut-être s'abstiendra en partie sur les conclusions de ce rapport-préavis.

M. Louis Dana (Soc.) : – Alors, évidemment, c'est un débat qui intéresse tout le monde. La place de la Riponne, je crois que c'est un des cœurs battants de la Ville de Lausanne, que ce soit pour l'organisation du marché, de manifestations, quelles qu'elles soient d'ailleurs. C'est très important aussi pour une ville de pouvoir compter sur une grande place, de pouvoir compter sur un endroit où de nombreuses personnes peuvent se retrouver pour revendiquer des idées, pour faire un marché, pour faire tout autre type de manifestations et je crois que ça, c'est tout à fait reconnu. Je pense que les questions qui ont été soulevées, elles sont évidemment intéressantes, mais comme ça a été dit, aujourd'hui, il faut qu'on avance et on avancera justement en votant ce crédit d'études. Le débat sur le front Ouest, on le sait, il est ouvert, on en discute régulièrement. On sait aussi que ce sont des coûts qui seront gigantesques si on veut recreuser une entrée dans le parking plus à l'ouest encore. Nous, au groupe socialiste, on salue évidemment aussi le vœu, dont on parlait, mes préopinantes et préopinants. Et puis on salue bien sûr la commission ad hoc, qui se rappellera peut-être Pôle Riponne, qui sait, c'est un nom qui est en vogue lorsqu'on discute de ce genre de choses, mais je pense que vraiment, aujourd'hui, on doit voter ce crédit justement pour pouvoir discuter de ces choses en connaissance de cause, sur une base qui sera évidemment plus solide que ce dont on discute ce soir, et évidemment que le groupe socialiste soutiendra le vote de ce crédit d'études.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Le groupe PLR va accepter le préavis. Je rejoins madame Gerber sur ses observations relatives à la lenteur du projet. Ça fait vraiment beaucoup d'années qu'il est sur la table. Nous avons pris note et admis en commission les explications qui nous ont été données à ce sujet. Cependant, comme cela a été dit, notre groupe a demandé la constitution d'une commission de projet, ce qui a été salué et acté.

Concernant cette fameuse image directrice qui a émergé de la démarche participative, il faut rappeler qu'elle a déjà coûté à l'époque 800 000 francs qu'il convient d'ajouter à l'enveloppe pour qu'on ait une idée réaliste des coûts qui nous attendent.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est un sentiment général de perplexité qui domine au sein de notre groupe face à ce préavis. On relèvera peut-être pour rappel que le PDCom voté récemment par notre Conseil communal a consacré la fermeture de la rue du Tunnel au transit automobile. Pourtant, ceux qui espèrent déambuler paisiblement sur cet axe en seront pour leurs frais puisqu'il faudra toujours prendre garde de ne pas se faire écraser par un bus ou renverser par un cycliste. On peut aussi s'interroger sur la pertinence profonde de ce choix qui va simplement reporter le trafic ailleurs au centre-ville, en particulier dans le secteur de la Borde. Alors, ça n'est évidemment pas l'objet de ce préavis, on en est bien conscient, mais on voit néanmoins poindre à l'horizon un certain nombre de problèmes.

Il faut peut-être rappeler aussi ici que le périmètre d'études qui est concerné par le préavis est délimité de la manière suivante. Le palais de Rumine, le front bâti comprenant la Poste et l'espace Arlaud, le front bâti de la rue du Tunnel et puis aussi le bâtiment Riponne 10, c'est-à-dire l'ancien Mövenpick, et la Municipalité n'a pas souhaité répondre aux questions de la commission sur ses intentions concernant le devenir de ce bâtiment, ce qui est regrettable, mais peut-être que le syndic pourra lever au moins un peu le voile ce soir. Des travaux de réaménagement sur cette place sont certainement nécessaires. Leur étude est probablement indispensable aussi, même si on peut s'interroger sur certaines des options qui ont d'ores et déjà été retenues. Je pense qu'on aura amplement l'occasion d'en rediscuter lorsque le résultat de ces études sera connu, mais à ce stade, le groupe UDC ne souhaite pas accorder une sorte de blanc-seing à la Municipalité, c'est la raison pour laquelle il va s'abstenir sur ce préavis. Et il en profite pour rappeler aussi que si l'on souhaite restaurer l'attractivité de la place de la Riponne, il conviendra aussi, évidemment, d'intervenir au niveau de la sécurisation et de l'assainissement de cette place par rapport aux nuisances considérables qu'elle subit aujourd'hui en lien notamment avec le trafic et la consommation de stupéfiants, raison pour laquelle il faudra, même si ça n'est pas non plus ici l'objet de ce préavis, garder un œil attentif sur cette question, sans quoi il est probable que tous ces efforts auront été réduits à néant.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je partage les critiques qui ont été formulées ce soir sur le manque de vision que contient ce préavis. A se demander si c'est fondamentalement un manque de vision ou une crainte d'afficher ce que l'on veut pour cette place de la Riponne. On entend l'extrême gauche piétiner d'impatience pour savoir ce qu'il va advenir du parking de la Riponne, par contre, on n'entend personne parler de ce que l'on va faire, de l'espace de consommation, comment on va intégrer cet espace à un espace qu'on souhaite plus convivial pour les Lausannois. La bonne nouvelle, c'est que toutes ces questions vont pouvoir être traitées par la commission ad hoc et ce projet va pouvoir au moins être suivi de manière régulière par une commission ad hoc et c'est la raison pour laquelle, même si c'est avec scepticisme que le PLR soutiendra ce projet, projet qui, je le rappelle, est sur la table du Conseil depuis fort longtemps, du moins l'attente d'un projet concret qui, à l'heure actuelle, est toujours pour l'instant qu'une intention qui coûte malheureusement extrêmement cher.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais vous apporter quelques éléments de réponse ce soir aux questions qui ont été posées. Rappeler aussi que la commission du Conseil qui a approuvé ce préavis à l'unanimité, moins une abstention, était plus enthousiaste que vous le manifestez ce soir. C'est peut-être utile ici de le rappeler.

D'abord, pour rappeler quelques éléments importants et intangibles du projet qui n'ont pas été modifiés et qui respectent entièrement le concours d'urbanisme, le concours d'idées qui avait été lancé et l'image directrice qui a été fondée depuis sur ce projet-là. La place de la Riponne sera demain entièrement piétonne. Je pense que c'est utile de le rappeler, c'est que madame Gerber a laissé entendre, et surtout l'extrême gauche, que la voiture serait omniprésente sur cette place. Archi faux. Il n'y aura plus de véhicules sur la place de la Riponne. La question que vous posez est la question des accès au parking et j'aimerais ici peut-être d'abord rappeler un élément important général de

politique d'aménagement des espaces publics dans cette ville. L'objectif de la Municipalité, c'est effectivement de réduire la place de la voiture en ville et l'objectif central en matière de places de parc, c'est de réduire les places sur le domaine public. Parce que c'est celle-là qui amoindrit la qualité de vie, c'est celle-là qui occupe du domaine public, qui pourrait être beaucoup mieux utilisé pour d'autres usages, notamment pour les piétons, pour rendre la ville aux habitantes et habitants, on a besoin, effectivement, plutôt de supprimer des places de parc en surface, plutôt qu'en ouvrage. Et je pense que c'est un élément élémentaire, mais c'est un des axes extrêmement importants de la politique que nous poursuivons, de la politique qui est mise en place par le Service de la mobilité et des aménagements publics, c'est précisément de supprimer des places de parc plutôt en surface, mais de préserver les grands parkings d'ouvrage que nous avons. Parce que si il ne devait subsister qu'une partie des places de parc à Lausanne, autant que ce soit des places de parc enterrées, plutôt que des places de parc en surface.

De ce point de vue-là, effectivement, la politique que nous poursuivons est une politique qui maintient l'accès de la ville. On a eu l'occasion d'en débattre, et ça a été aussi validé par ce Conseil à de nombreuses reprises, et plutôt de permettre l'accès aux grands parkings souterrains aujourd'hui existants, et si des reports doivent être faits, encore une fois, qui se fassent plutôt au profit des places qui sont aujourd'hui en souterrain. De ce point de vue là, effectivement, le parking de la Riponne, qui est au bénéfice d'une concession qui va durer encore des dizaines d'années, va être préservé, et nous devons donc en maintenir les accès. Les accès se feront par la rue du Tunnel, comme aujourd'hui, et par la place de la Riponne, à l'intérieur d'un bâtiment, donc il n'y aura plus de voitures sur la place de la Riponne. La seule question qui se pose, et que madame Gerber a soulignée, c'est de savoir s'il faut modifier l'entier des accès du parking de la Riponne pour ne plus permettre l'accès par le bas de la rue du Valentin et une entrée dans le bâtiment. On pourrait le faire, mais il faut que vous soyez conscients de ce que ça implique. Ça implique que nous allons revoir, et c'est précisément ce que le projet évite, nous allons devoir toucher au parking. Toucher au parking, ça veut dire s'embarquer dans une mise en norme complète de l'ouvrage. C'est probablement des dépenses qui vont se chiffrer en millions, qui reposeront sur la collectivité publique. Et moi, je vous invite à bien y réfléchir, en particulier à gauche et chez les Verts, est-ce que ça fait vraiment du sens, aujourd'hui, d'investir des millions dans un parking souterrain ? Parce que c'est ça, la question qui va se poser.

Le fait de modifier le parking impliquera une mise en norme complète de l'ouvrage, ce qui n'est pas le cas si on se contente d'agir sur les espaces extérieurs, sur un bâtiment. On peut faire ce qu'on veut sur la place, on peut revoir, j'y reviendrai après, on peut revoir les revêtements, etc., il y a quelques limites sur lesquelles je reviendrai, on peut construire un bâtiment, mais si on évite de toucher au parking, évidemment, on limite grandement les coûts pour la collectivité publique, mais qui, encore une fois, sont des coûts qu'on va simplement payer pour moderniser un parking. Et je pense, honnêtement, que ce n'est pas ce que nous devons faire aujourd'hui. L'argent doit être mis plutôt pour l'aménagement des espaces publics, plutôt que d'engloutir des millions dans la rénovation d'un parking, je pense que vous serez d'accord là-dessus. Mais ça n'aura pas d'impact sur la qualité de la place, qui sera, elle, entièrement libérée de la voiture. Je pense que c'est important, ici, de le dire, elle pourra, d'ailleurs, être partiellement, avant la mise en place complète du projet, puisque le parking de la Riponne est aussi d'accord, pour qu'on revoie une partie des accès, qu'on puisse déjà, à relativement court terme, libérer une partie de la voiture de cette place, qui, à la fin, devra être entièrement libérée.

Ensuite, s'agissant des aménagements, verts ou pas, sur la place, vous avez eu une lecture très partielle de la démarche participative, parce que cette place, elle remplit plusieurs missions, aujourd'hui. Et au-delà de la contrainte que pose le parking, effectivement, le fait qu'on ait sur une dalle pour des aménagements verts, d'abord, il y a quelques solutions à ça, on peut créer, quand même, quelques fosses, on peut, quand même, végétaliser, en partie, la place, ce sera possible, et j'espère que les images du concours montreront qu'il y a des possibilités de le faire, mais, techniquement, c'est possible de le faire, quand même, mais la place, elle a aussi différents usages. Il y a, effectivement, le souhait de la population qu'on puisse y mettre de la végétalisation, qu'on puisse y mettre, peut-être, des jeux d'eau, qu'on puisse y amener, bref, des équipements qui répondent aussi aux défis climatiques actuels, mais il y a aussi la volonté que ça puisse rester une place de marché. Le marché de la Riponne est une tradition à Lausanne depuis extrêmement longtemps, et cette volonté-là, elle existe, c'est en tout cas celle de la Municipalité, c'est aussi celle des habitantes et des habitants, de toutes celles et tous ceux qui ont participé à la démarche participative, c'est qu'on puisse garder une grande place de marché.

Et puis, il y a une autre fonction à laquelle certains d'entre vous sont aussi attachés, c'est que c'est une place de manifestation à la Riponne, régulièrement, c'est là que les grandes manifestations ont lieu à Lausanne. Et c'est aussi un des éléments qui est ressorti de la démarche participative, c'est qu'on puisse préserver cet usage. On a besoin, dans une ville aussi, de quelques grandes places, et celle-ci remplit cette fonction-là, et c'est une fonction démocratique extrêmement importante qui participe aussi de la vie, de la qualité de cette place et du fait, aujourd'hui, que cette place, c'est un enjeu d'urbanisme central pour la ville. Et ça va être un des défis du concours de réaménagement public, c'est précisément de trouver des solutions qui permettent de combiner ces différents usages. Une place piétonne, une place qui puisse accueillir le marché, une place qui puisse accueillir les grandes manifestations et, en même temps, une place qui puisse être, en tout cas, en partie, effectivement, végétalisée.

C'est les enjeux et c'est précisément le cahier des charges auquel les concurrents du concours vont devoir répondre et essayer de nous apporter les meilleures solutions. Mais je rappelle quand même que l'image directrice qui a été dessinée à la suite de la démarche participative et du concours d'idée d'urbanisme, elle s'inscrit pleinement dans cette logique-là, libérer la voiture, masquer les accès du parking pour ceux qui resteront dans un bâtiment qui aura des fronts bâtis, activés. Il n'y a pas à choisir entre l'activation des raies de chaussée et le fait de pouvoir y intégrer l'entrée du parking, il y aura la place pour avoir l'un et l'autre à la fois sur la Riponne et sur la rue du Tunnel. Pour autant que cette option-là soit retenue, ce n'est pas l'option imposée aux concurrents, ils auront de ce point de vue là une liberté aussi, comme pour tous les concours, pour proposer des solutions qui soient les meilleures possible. Mais ce qui ressortait clairement de l'image directrice qui a été réalisée à la suite du concours d'urbanisme d'idée qui a été lancé sur la Riponne et le Tunnel, c'est qu'effectivement, cette place, probablement, gagnerait beaucoup en qualité à pouvoir avoir un front bâti relativement léger sur cette fracture aujourd'hui qui est créée par l'entrée du parking et par ce pont de la rue du tunnel, qui est en fait un pont bâti, et que la place gagnerait beaucoup en harmonie, en qualité d'usage aussi, si effectivement, on pouvait la fermer avec un bâtiment léger et des rez-de-chaussée activés, comme on dit, c'est-à-dire des commerces ou des cafés vis-à-vis du Palais de Rumine. C'est un des premiers enjeux urbanistiques qu'on doit raisonner.

Le second enjeu qui a été peu débattu ici, parce que je pense qu'il fait assez consensus, mais qui est important aussi, c'est tous les espaces qui sont devant le musée Arlaud, qui aujourd'hui sont délimités à la fois par l'entrée du piétonne du parking, l'entrée piétonne du métro, et puis le grand kiosque qui existe sur cette place. On peut faire là aussi beaucoup mieux en termes d'espace public, c'est un espace qualitatif qui est aussi entouré de bâtiments historiques pour une partie, et c'est aussi un des deuxièmes grands enjeux urbanistiques de cette place. Donc trois grands enjeux. C'est à la fois l'espace qui se trouve devant, effectivement, le musée Arlaud, qui doit être réaménagé, c'est bien sûr le fait de pouvoir fermer la place par un front bâti qui enlève cette fracture qu'on a aujourd'hui dans la place avec l'entrée du parking et la rue du Tunnel. Et puis le troisième grand enjeu, c'est effectivement de pouvoir proposer un réaménagement sans voiture sur la place qui combine ces différents usages que j'ai évoqués tout à l'heure et auxquels les Lausannoises et les Lausannois sont attachés, la démarche participative l'a montré. À la fois, effectivement, plus de vert sur la place, de l'eau si possible également, et en même temps, le maintien d'une place qui puisse être présente, qui puisse être utile pour les grandes manifestations et qui préserve aussi le marché. Voilà les grands objectifs de ce projet qui n'est ni réduit dans ses ambitions ni modifié par rapport au résultat du concours d'idées qui est sorti sur la Riponne et sur le Tunnel.

Un petit mot maintenant sur les délais. Sur ce point-là, je vous donne entièrement raison, je l'ai dit en commission, effectivement, ce projet avance lentement. Il faut bien reconnaître que c'est le lot de tous les grands projets dans cette ville, je me souviens, quand j'ai été élu à la Municipalité en 2011, je suis retombé sur des communiqués de presse qui annonçaient l'inauguration d'un nouveau stade de football et de la piscine olympique qui devait encore trouver place aux Prés de Vidy – l'époque, on ne savait pas qu'il y en avait pour 4 ou 5 ans de fouilles archéologiques au passage – et l'inauguration était annoncée pour 2012. Bon, on a effectivement inauguré le stade de la Tuillière un peu plus tard, je le regrette beaucoup, mais c'est le lot de tous les grands projets, pour une partie, effectivement, on va sans doute trop lentement, les procédures sont trop longues, les contraintes sont trop longues dans les projets, les études d'impact qui nous sont demandées sont trop nombreuses. Et puis, pour une part, il y a aussi une part de raisons objectives qui ont été évoquées, il y a des contraintes techniques sur cette place de la Riponne en lien avec la végétalisation, en lien avec la possibilité de construire un nouveau bâtiment qui sont complexes et qui ont nécessité des études d'ingénieurs relativement

importantes, des études de mobilité aussi, pour qu'on puisse consolider les éléments qui sont sortis du concours d'urbanisme qui ont été lancés.

Voilà pour ces éléments. Encore une fois, nous aurons un projet qui, initialement, l'agenda que nous avons envisagé au démarrage du projet était de pouvoir démarrer les chantiers en 2024. Ce ne sera pas le cas. On démarra les chantiers selon le calendrier qui vous est ici proposé à l'horizon de 2027 donc nous aurons probablement, environ une législature de retard, on va dire, sur ce grand projet. C'est un petit peu le lot des grands projets. Mais maintenant, les choses avancent. Au mois de décembre, nous jugerons le projet de réalisation des espaces publics pour la place du Tunnel, c'est donc par là que nous pourrons commencer et puis nous enclenchons maintenant la démarche du concours d'ouvrage pour la Riponne, on n'est plus dans un concours d'idées, c'est bien le concours d'aménagement public pour la place de la Riponne qui va maintenant pouvoir être engagé.

Si vous votez ce préavis ce soir, c'est donc une étape importante. Il y en a quelques autres qui vont encore venir, bien sûr, mais c'est une étape importante pour le réaménagement de cette place qui, encore une fois, est probablement un des plus grands échecs urbanistiques de cette ville et qui, en même temps, est un espace auquel on est toutes et tous très attachés et auquel le concours d'urbanisme, d'idées, qui a été lancé en 2018, nous a montré qu'il ne fallait sans doute pas tout modifier, mais qu'il y avait quelques éléments clés à modifier dans ce projet pour qu'on puisse avoir un espace public qui réponde aux enjeux actuels et aux développements futurs de la ville de Lausanne. Voilà pourquoi, évidemment, je vous invite à soutenir ce préavis. Je vous remercie de votre soutien. Un petit mot encore sur les vœux de la commission que je partage pleinement et puis pour vous dire quand même que s'agissant de l'espace du Romandie, qui est aujourd'hui quand même encore utilisé en dépôt, en lieu de stockage pour BD Fil, il n'a jamais été question qu'il ne soit pas intégré dans le périmètre du concours, ce n'était pas précisé dans le préavis, mais c'est très bien que la commission l'ait ici rappelé. Et évidemment, nous le ferons, ça fait complètement sens qu'on puisse effectivement intégrer aussi cet espace dans le cadre du projet de réaménagement et dans le cadre du concours d'urbanisme qui va maintenant être lancé, concours de réalisation du réaménagement de la place de la Riponne.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Tout en soutenant ce préavis, je voulais quand même intervenir aussi et réagir à certains propos par rapport à l'accès au parking, parce que c'est vrai qu'on a quelques éléments qui nous sont donnés par le syndic, mais on n'est aujourd'hui encore pas pleinement convaincus de ces réponses. Et selon nous, la commission qui a été créée, cette commission de projet qui pourra accompagner le développement de ce projet sera probablement le lieu pour approfondir cette réflexion. Pourquoi ? Car aujourd'hui, on nous dit qu'on peut intégrer ces accès au parking dans le bâtiment, certes, néanmoins, il faut quand même accéder jusqu'au bâtiment. Grosso modo, ça revient quand même à conserver le début de l'accès actuel où on a un gros conflit d'usage entre les différents modes de mobilité au niveau du passage piéton, tous les flux piétonniers entre la place et les arrêts de transport public, notamment où on a quand même plusieurs lignes de BHNS qui sont amenées à passer là, on aura toujours un accès automobile qui ne viendra plus sur la place, mais dans le front du bâtiment, effectivement, mais ça, ça va rester quelque chose de très péjorant pour l'espace public. Et c'est quand même dommage quand on investit pour faire enfin un projet ambitieux pour cette place de la Riponne, qu'on commence à réduire la qualité en lien avec ces accès au parking.

Et puis, si on regarde les périmètres qui sont sur la figure 3, on attend aussi d'être convaincus que conserver ces accès sera réellement compatible avec une bonne activation du rez-de-chaussée sur la place de la Riponne, du nouveau bâtiment, ce qui est quelque chose d'extrêmement important. Aujourd'hui, on n'a pas la réponse, mais il faut quand même vraiment veiller à ce qu'on puisse activer ce rez-de-chaussée. Et quand le syndic dit qu'aujourd'hui, on ne va pas investir dans un parking, on ne parle pas d'investir dans un parking, on parle d'investir dans la modification des accès pour un espace public, pour avoir un réel espace public de qualité, débarrassé de la voiture, d'une continuité des cheminements piétonniers sûrs, conviviaux. Et je pense qu'il faut, d'une part, que l'ensemble de la Municipalité s'intéresse à ce dossier et puis aussi que la commission puisse se l'approprier, que des réponses peut-être plus détaillées puissent être amenées en commission, que le projet puisse être présenté plus en détail, et notamment les coûts, parce qu'aujourd'hui, effectivement, on entend du syndic ces questions de mise aux normes complètes du parking, bon, il vient d'être rénové, quelles seraient ces mises aux normes ? Quels moyens exactement ça coûterait ? Qu'est-ce qui serait à la charge de la commune ? Là, c'est un peu des nouveaux éléments qui sont amenés aujourd'hui, on

aurait presque envie de renvoyer ce préavis en commission, ce qu'on ne fera pas, puisqu'il faut que le projet avance, maintenant, il a assez traîné. Mais la commission de projet créée sera le bon endroit pour poursuivre ce débat, et nous espérons que le projet puisse évoluer dans le bon sens.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je suis un petit peu forcé de réagir après que le syndic nous ait qualifiés d'extrême, ce que moi, personnellement, je trouve un peu d'extrême, c'est le degré de contradiction dans ses propos, parce que quand il nous maintient en l'assénant une fois de plus que la place sera libérée du trafic motorisé, alors que, comme monsieur Valéry Beaud l'a aussi relevé, l'accès au véhicule demeura sur la place de la Riponne, je pense qu'il faut quand même un sacré degré de mauvaise foi qu'on pourrait qualifier d'extrême, également. Ensuite, monsieur le syndic nous évoque les coûts, des coûts qui seraient induits par une réflexion sur un usage futur du parking. Je ne crois pas du tout à cet argument, ce n'est pas des coûts dont on parle, c'est d'investissement, et les investissements, ça rapporte. Et en l'occurrence, ce n'est pas d'investissement dans la pierre dont on vous parle ici, mais c'est d'investissement dans des scénarios alternatifs, dans des planifications qui envisagent un futur à l'horizon 2059 un petit peu différent, avec peut-être autre chose qu'un parking souterrain sur la principale place de cette ville. Parce que vous l'avez relevé, monsieur le syndic, peut-être que cette ville continuera à avoir besoin de parking souterrain dans le futur. Moi, j'espère qu'elle en aura moins besoin, mais il y a d'autres parkings souterrains dans cette ville, et la situation du parking de la Riponne est particulière parce que vous l'avez relevé aussi, c'est la place de manifestation principale de cette ville, et on peut se demander ce que vient y faire un parking souterrain qui empêche par ailleurs d'autres usages.

Vous nous avez aussi dit que nous avons été sélectifs dans notre compréhension de la démarche participative. Il est vrai que la démarche participative évoque d'autres utilisations, comme vœux des citoyens, et dans aucun de ces vœux, il n'y a l'utilisation de la Riponne comme un parking. Et tous ces usages que vous avez mentionnés, monsieur le municipal, que ce soit celui de marché ou que ce soit celui de grande place pour les manifestations, aucun de ces usages n'est en soi compatible avec un parking. Et voilà, c'est là le gros problème et si je reviens encore une fois sur cette question de la végétalisation sur cette place, je trouve quand même intéressant qu'on ait un plan climat qui nous dise d'un côté qu'il faut réduire le trafic et par conséquent les places de parking, et puis de l'autre côté, ce même plan climat a aussi toute une dimension concernant l'adaptation au changement climatique, donc le fait que cette ville risque d'être soumise, par exemple, à davantage de précipitations extrêmes, le fait aussi que sur des places extrêmement minéralisées telles que la Riponne, à l'horizon 2060, lors de pics de chaleur, on risque d'avoir des chaleurs tellement extrêmes qu'une manifestation sera de fait rendue impossible par des chaleurs excédant la résistance des citoyens lambda, et dans ce contexte-là, on ne envisage rien d'autre qu'un parking en sous-sol, parking qui va contribuer à cette chaleur excessive parce qu'en surface, il sera toujours difficile de planter des grands arbres, toujours difficile d'avoir autre chose que du sol minéral, alors que la pleine terre serait la solution, bien sûr, pour absorber à la fois les précipitations excessives comme pour contribuer à la réduction de chaleur.

Donc voilà, moi, je ne me satisfais pas des déclarations ce soir du syndic, et heureusement, comme l'a relevé M. Beaud, qu'il y a une commission de projet qui nous permettra de suivre l'évolution de ce projet, justement, avec attention.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je souhaite simplement revenir aux propos que M. Dupuis a tenus s'agissant de la végétalisation de la place en général parce que cette modification de la place de la Riponne pour les raisons qui ont déjà été mentionnées ne va pas permettre de mettre de la pleine terre, d'avoir d'ambitieux projets avec des espaces verts. Mais par contre, un élément qu'il faut mentionner, et d'ailleurs, ça figure dans le préavis et ça a été évoqué longuement lors de la commission, c'est que ce projet doit être vu avec l'aménagement de la place du Tunnel qui elle, verra une modification très profonde de sa structure actuelle. Donc moi, je vous invite à aller à la page 2 du rapport et vous verrez bien qu'il y a une réflexion d'ensemble qui porte justement sur la végétalisation de ces places. Donc, en somme, on voit que la place de la Riponne, elle pourra justement avoir ses usages tels qu'ils ont déjà été mentionnés pour accueillir de grands événements, des manifestations, des usages qui nécessitent donc de pouvoir occuper l'espace public sans qu'il n'y ait d'arbres ou de forêts à cet endroit, alors qu'à la place du tunnel, il y aura justement beaucoup plus de place pour ces espaces verts.

Donc on voit qu'il y a une continuité et une réflexion globale sur ces projets, raison pour laquelle je trouve assez dur d'enterrer la place de la Riponne telle que cela a été fait.

La discussion est ouverte

Mme Marie-Thérèse Sangra, rapportrice : – La conclusion 1 a été approuvée à 11 voix, zéro non, une abstention, et les conclusions 2 à 4 ont été approuvées à 11 voix, zéro non, une abstention.

Le président : – Nous allons voter à l'électronique. Cependant, étant donné que les 4 conclusions concernent finalement le crédit d'investissement, la compensation, l'amortissement, etc., nous allons les voter comme un ensemble. Donc nous aurons un vote sur ce préavis que je vais ouvrir maintenant. Les personnes qui sont en faveur de ce préavis votent oui. Les personnes qui le refusent votent non. Et vous pouvez vous abstenir. Le vote est ouvert.

Le Conseil, par 62 oui, 0 non et 13 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/34 de la Municipalité du 29 juin 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 5'829'000.- pour financer les études du projet de réaménagement de la place de la Riponne tel que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer le compte d'attente N° 14101001300 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur son compte 14.331, du Service de l'urbanisme ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction de dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur son compte 14.390, du Service de l'urbanisme

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ce postulat, si on veut bien, c'est un petit postulat dans le sens où le développement est court, mais c'est un sujet néanmoins d'une grande importance. J'ai écrit dans le développement du postulat un bref historique de la situation en matière d'annonce de genre en Suisse, et je n'y reviendrai donc pas. Depuis le dépôt du postulat, il faut peut-être encore juste mentionner que le Tribunal fédéral a rendu un arrêt dans lequel il ne reconnaît en effet pas la suppression de l'annonce de genre au registre d'Etat civil, mais ce n'est pas l'objet de ce postulat, bien au contraire.

La question dans ce postulat est de savoir quelle est la situation en termes d'annonce de genre en Ville de Lausanne. Et je vous ai fait une petite analyse non exhaustive de la situation en ville de Lausanne au sujet des formulaires, il suffit d'aller sur le guichet virtuel de la ville. Vous pouvez, par le biais de formulaires, contacter un Service, obtenir un rabais TL, demander l'autorisation de pose d'une antenne TV, ou encore demander à visiter la STEP. Et là, je demande à M. Tétaz s'il veut bien afficher le premier annexe que je lui avais transmise. Tout ça pour vous dire qu'il y a une grande,

grande différence de pratique, rien n'est uniforme à ce propos. Pour visiter la STEP, vous devez, du verbe devoir, müssen, auf Deutsch, annoncer votre genre. Alors, je regarde le municipal de la Direction Sécurité et Économie dans les yeux, mais c'est vraiment une vraie exigence de la Direction d'annoncer son genre pour visiter la STEP. Mais je serai fair-play pour dire que ce n'est pas la seule direction concernée, puisque pour commander le livre « Oiseaux nicheurs de Lausanne et environ », il vous faut aussi annoncer Madame ou Monsieur pour un livre qui, au passage, coûte 48 francs, frais de port en Suisse. Pour d'autres formulaires, et je vous prie, M. Tétaz, d'afficher la photo numéro 2, plus d'annonces de genre du tout. C'est le cas pour accéder à vos factures d'entreprise au Service industriel lausannois, ce n'est pas non plus le cas pour racheter votre prévoyance auprès de la CPCL. Et puis, 3e situation, encore différente, lorsque vous annoncez un cas de harcèlement sexuel en Ville de Lausanne, on vous propose un troisième choix alternatif à cette binarité de genre, qui est d'ailleurs une des pistes que je vous propose dans mon postulat.

Donc, conclusion intermédiaire, la pratique est extrêmement hétérogène. Alors, on peut se dire que ce n'est pas très grave, mais en mettant ces petites cases, hommes, femmes, on force les personnes d'annoncer leur genre, et ça, ce n'est pas anodin. Ce n'est pas anodin parce qu'on discrimine donc volontairement et activement toute personne qui ne se reconnaît pas dans cette binarité de genre, et ça, pour beurre. Et pourtant, il existe un nombre incalculable de guides de bonne pratique en matière d'inclusivité en administration publique, le guide romand qui date de 2001, des directives de l'université de Genève à ce propos, enfin, voilà, j'en passe et des meilleurs. Les outils existent pour faire mieux.

Une précision de taille, le postulat ne se réfère pas aux situations dans lesquelles il existe une obligation légale d'annoncer son état civil, que le Parlement fédéral et le tribunal fédéral refusent de faire pour leur évoluer. Mais quand il n'y a pas d'obligation d'annoncer son état civil, et je suspecte que la visite de la STEP n'en est pas un tel cas, c'est un pur réflexe que de rajouter ces catégories hommes-femmes en début de formulaire. Et ce réflexe est finalement une violence supplémentaire pour nombre de gens déjà largement discriminés. Cette une utilité un peu par l'absurde pour prouver l'utilité, en revanche, de ce postulat. Deux demandes extrêmement simples. Quand vous n'avez aucune obligation, supprimez l'annonce de genre et quand vous avez une obligation légale, la maintenir, malheureusement, en ce qui me concerne, en situation que je déplore, maintenir la situation actuelle.

Alors j'anticipe un petit les échanges qui vont suivre, notamment au sujet de la qualité des données récoltées. Pour vous dire que le postulat n'aura à cet égard aucun impact, déjà parce que la situation est totalement disparate, donc je doute vraiment que la Municipalité tire de ses formulaires une quelconque statistique de comparaison d'un formulaire à l'autre, mais aussi pour vous dire que la décision d'annoncer un genre dans un formulaire plutôt que dans un autre apparaît aussi comme totalement aléatoire, si ce n'est pas totalement fortuit, et que très subsidiairement, j'admets que si on venait à renvoyer ce postulat à la Municipalité, que la Municipalité venait à accéder à ma demande, se rend compte que sur base de certains formulaires où l'annonce de genre est actuellement obligatoire, elle en tire des statistiques fondamentales qu'il est nécessaire de maintenir, qu'elle insère une troisième catégorie d'annonce de genre pour palier à cet écueil.

Je rappelle une dernière fois, mais je ne le redirai pas une nouvelle fois, qu'il s'agit d'un petit geste qui peut avoir pourtant un grand impact pour grand nombre de personnes concernées, et soit dit en passant, c'est l'occasion pour la Ville de faire un petit brin de toilette dans l'uniformisation de ses formulaires. Pour toutes ces raisons, je vous suggère de renvoyer le postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte

Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) : – Bon, ce n'est pas une surprise, l'UDC est très sceptique face à ce postulat. Tout d'abord, nous aimerions savoir quel serait le coût de cette mesure si on extrapole les chiffres officiels provenant du Royaume-Uni et du Canada, selon lesquels il y aurait 0,3% de personnes trans ou non binaires dans la population, il y aurait environ 450 personnes, tout âge confondu, à Lausanne. Par l'utilisation du genre neutre, on risque d'outter, c'est-à-dire de faire un coming-out non désiré, des personnes désirées, qui pourraient alors subir, quant à elles, des discriminations. Je pense qu'il est préférable pour la minorité de s'adapter, comme on le fait déjà.

Il n'est pas non plus tolérable de l'imposer aux privés, puisqu'il est prévu que la commune devrait inciter les partenaires privés à adopter l'abolition du genre. On sait pertinemment que la Ville fera

pression, selon le schéma, vous faites comme ça, si vous voulez toujours travailler avec nous. N'oublions pas qu'on parle de 0,3% de la population concernée par ces mesures. Excusez-moi, même si c'était 1%, ça reste quand même insignifiant. Au fond, l'UDC est d'avis que la plus irréductible des minorités est l'individu. Il n'y a pas lieu de défendre les droits des minorités, mais les droits individuels de chacun, sans réduire les individus à leur orientation sexuelle ou à leur statut de genre. C'est la seule position réellement universaliste dans ce débat. Nous nous opposons au renvoi de ce postulat.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Alors, en premier lieu, nous aimerions beaucoup remercier le postulant pour ce postulat. Comme il l'a dit, c'est un petit postulat, mais qui est néanmoins important, parce que, justement, il permet de rendre moins pénibles des activités tout à fait quotidiennes et anodines, comme commander une carte de la déchetterie, etc., pour des personnes qui ne veulent ou qui ne peuvent pas se conformer à la binarité de genre. Alors, le groupe Ensemble à Gauche aimerait quand même apporter quelques réflexions supplémentaires, dont certaines ont déjà été évoquées brièvement par le postulant.

La première, c'est que, selon le groupe Ensemble à Gauche, notamment pour ce genre de formulaire dont on parle ici, la solution préférable, et qu'on espère que la Municipalité retienne, c'est clairement de supprimer toute mention de genre, parce qu'une fois n'est pas coutume, Madame Mori a certes raison quand elle dit qu'ajouter un troisième genre à cette question, tout en la gardant obligatoire, ça force ces personnes qui ne se conforment pas à la binarité de genre de faire un coming out à chaque fois qu'elles veulent visiter la STEP. Alors que dans une société qui, malheureusement, reste trans et queerphobe, cela peut être risqué et non souhaité.

Alors, la deuxième conclusion de Mme Mori est clairement fautive. Si on part du principe que les minorités doivent s'adapter à la majorité, alors j'invite l'UDC, qui est minoritaire, de voter à gauche, en fait, dans cet hémisphère, tout simplement. Moi, ça me va très bien. Je veux bien cocher homme-femme si on peut partir sur cette base. Mais voilà, revenons aux choses sérieuses. La décision fédérale de réduire les choix de genre à deux options est clairement regrettable et puis nous estimons également que, en fait, la Municipalité, elle devrait s'engager aussi dans les formulaires officiels pour réduire au grand maximum l'obligation de déclarer son genre. Parce que, selon nous, l'argument qu'il serait nécessaire d'avoir à toutes les occasions les identités de genre à présent, notamment pour avoir des statistiques sur des discriminations, etc., selon nous, il ne tient pas. Par exemple, nous n'avons pas, dans les formulaires officiels, des éléments qui nous demandent notre orientation sexuelle ou notre degré d'exposition à des discriminations racistes. Néanmoins, nous sommes capables d'avoir des statistiques sur ces formes de discrimination dans la société. Donc, en fait, à notre sens, au-delà de ce petit geste d'éliminer les mentions de genre et des formulaires qui traînent partout sur la page web de la ville de Lausanne, nous espérons que la Municipalité aille plus loin en tant qu'acteur public pour limiter au maximum les demandes de mentions de genre dans les formulaires officiels.

Et puis, peut-être juste un dernier élément, oui, il y a beaucoup de formulaires sur le site web de la ville de Lausanne. Cela aura un coût de tous les trouver déjà et puis de les modifier, sans aucun doute. Mais la Ville de Lausanne s'est dotée d'une stratégie LGBTQ, la Ville de Lausanne a déclaré sa volonté de prioriser l'abolition des discriminations qui touchent la communauté queer et si cela a un coût, il est à assumer. Sinon, on est là devant des paroles vides.

Mme Alice de Benoit (V'L) : – Il va de soi que les Vert'libéraux sont tout à fait favorables à la prise en considération de ce postulat qui soulève une question sociale progressiste. Dans la plupart des cas, l'obligation d'annonce du genre n'est ni utile ni pertinente, mais peut être problématique pour certaines personnes. Tout comme relevé par l'ensemble de la commission, moins une abstention, nous estimons qu'il serait judicieux de maintenir les catégories de genre lorsque cela est nécessaire, sans qu'elles soient binaires. Dans ces cas de figure, il y a donc lieu d'inclure une troisième catégorie ou une catégorie sans réponse pour plus d'inclusivité.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Alors, monsieur Gaffner, votre postulat demande à la Municipalité deux choses. La première, retirer l'obligation d'annonce du genre et la seconde, introduire un troisième genre neutre. Eh bien, c'est bien dommage que vous ayez décidé de mélanger ces deux sujets importants dans un seul et même postulat. C'est dommage, parce que je pense sincèrement qu'une partie du groupe PLR, à commencer par moi, pourrait vous rejoindre sur le fait d'introduire un troisième genre neutre, quand bien même nous sommes d'avis que c'est une discussion qui n'est

fondamentalement pas de notre compétence communale, que cette discussion doit être faite au niveau fédéral et puis les voyants sont actuellement plutôt rouges, et ça, vous l'avez mentionné vous-même avec le dernier arrêt récent du Tribunal fédéral. En revanche, il y a un point sur lequel le groupe PLR s'oppose fermement ce soir, M. Gaffner, c'est votre volonté de retirer l'annonce du genre dans les communications de la Ville.

Alors, M. Gaffner, vous pensez que votre postulat est un pas en avant, un pas en avant pour l'égalité, pour l'inclusivité, un signal fort contre les discriminations, mais votre postulat, M. Gaffner, ce n'est pas un pas en avant, c'est un pas en arrière. C'est un pas en arrière, notamment pour les femmes lausannoises qui, pour ne citer qu'un exemple, recevaient jusqu'en 2002 des courriers de la Ville avec comme salutation « Mademoiselle » lorsqu'elles n'étaient pas mariées, et non « Madame ». Alors, non, M. Gaffner, le groupe PLR refusera de renvoyer votre postulat à la Municipalité ce soir, pas parce que nous ne partageons pas avec vous la volonté de lutter contre toute forme de discrimination, pas non plus parce que nous ne sommes pas en faveur d'une société plus inclusive, au contraire, mais parce que votre postulat rate sa cible.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'ai entendu avec consternation l'intervention de Mme Meinherz. J'avoue qu'au final, sa vision de la société est assez parlante, du moins, la vision qu'elle a de la majorité, à savoir la majorité pour elle, et celle d'imposer sa vision à tout le monde, parce qu'au fond, il n'y a que sa vision à elle qui peut être juste. Aujourd'hui, mesdames et messieurs, je pense que c'est important qu'on rappelle à ce Conseil qu'une majorité, ce n'est pas celle d'imposer sa vision à tout un chacun, au contraire, c'est de défendre des valeurs et de permettre à ceux qui ne partagent pas ces valeurs-là de pouvoir aussi exister.

Et aujourd'hui, les interventions de la droite allaient dans ce sens-là. On n'a jamais dit qu'on souhaitait supprimer des genres, contrairement à ce qu'on entend de la part de la gauche. Ce que l'on dit, c'est laisser à ceux et à celles qui se ressentent et qui sentent être une femme ou un homme de pouvoir continuer à le revendiquer, tout comme ceux et celles qui ne ressentent pas une appartenance à un genre de pouvoir aussi exister. Sur ce point-là, on est tout à fait ouvert à ce qu'une nouvelle catégorie puisse être insérée, mais aujourd'hui, ce que vous proposez, finalement, c'est une exclusion de deux genres au motif qu'une minorité devrait imposer à une majorité sa vision des choses. Eh bien, à droite, ce n'est pas la vision que l'on a. Nous, on a une vision beaucoup plus ouverte, au final, que ce que vous nous présentez ce soir, et c'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'opposera au renvoi à la Municipalité.

Mme Astrid Lavanderos (Soc.) : – En effet, pas mal de choses ont été évoquées ce soir autour de ce sujet. Pour le groupe socialiste, on va dire qu'on est également favorable à la prise en considération de ce postulat. On soutient la proposition qui vise à accompagner qu'on ne doive pas décliner des identités de genre par formulaires ou autres inscriptions pour des activités proposées par la ville, et on encourage donc le renvoi à la Municipalité.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je vais rajouter quelques éléments un peu historiques au débat de ce soir pour comprendre où l'on va. Mieux vaut se rappeler d'où l'on vient. Permettez-moi une introduction de mes propos, de vous raconter une histoire. Je déclare mes intérêts, j'étais déléguée à l'égalité à l'EPFL dans les années 90, et une de nos missions, c'était d'augmenter le nombre d'étudiantes dans les sciences de l'ingénierie. Donc on a commencé par faire un bilan de cinquante années d'histoire de l'école polytechnique, pour les nouvelles féministes de cet hémicycle, c'est peut-être intéressant de savoir qu'on a voulu suivre les parcours des diplômés EPFL sur 50 ans d'histoire de l'école. On a reçu donc un fichier, et quand on a envoyé ce fichier, on a demandé d'avoir un fichier avec toutes les femmes qui avaient été diplômées pendant 50 ans à l'EPFL. Il y avait à peu près 800 femmes. Le problème, c'est qu'il nous est revenu beaucoup d'erreurs, donc des hommes qui étaient chez les femmes, les femmes chez les hommes, des hommes qui nous ont dit, je ne suis pas une femme, donc je ne réponds pas à votre questionnaire, etc. En gros, par exemple, tous les prénoms Andrea étaient systématiquement classés chez les femmes, comme vous le savez très bien. Andrea, c'est un prénom italien qui est porté par les hommes en général, et ça n'a rien à voir, ce n'est pas parce que cela se termine avec un a que c'est féminin.

Il a fallu donc tout reprendre, tous les fichiers. Pourquoi autant d'erreurs dans un fichier de ce type ? Tout simplement parce que pendant deux ou trois décennies, l'école polytechnique a considéré que les étudiants étaient tous des hommes et il n'y avait pas de femmes. Donc on avait décidé dans les années 50, 60, 70, jusqu'à peu près à la fin des années 70, de ne pas demander le genre dans les

fichiers d'inscription, puisque de toute façon, c'était inutile, puisqu'il n'y avait que des hommes. Sauf que petit à petit, il y avait de plus en plus de femmes, et qu'un jour, on s'est rendu compte dans le Service académique de l'École polytechnique qu'il fallait quand même commencer à demander le genre. Alors les 20 dernières années, on avait le nombre de femmes et d'hommes. Alors ce qui s'est passé, c'est que quelqu'un arbitrairement à l'école polytechnique, dans le Service académique, a dit qu'on faisait pour les années précédentes ? On va commencer à classer les hommes et les femmes après coup. Donc il y avait les prénoms, par exemple, asiatiques. On ne sait pas, alors là, c'était une fois sur deux. J'ai l'impression qu'ils tiraient à pile ou face pour savoir si c'est homme ou femme. Voilà.

Donc on a perdu beaucoup de temps pour essayer d'avoir cet extrait du nombre d'étudiantes vraiment de l'EPFL. On voulait suivre leur parcours, on voulait savoir s'ils réussissent autant, mieux, comment elles réussissent leur parcours professionnel. Tout ça pour vous dire que dans les années 90, c'est là aussi où ont émergé les études genre. Les études genre ne peuvent pas se faire si on ne fait pas cette analyse genrée, justement, du nombre, par exemple, là, en l'occurrence, du nombre de femmes dans un groupe d'hommes. Bon. Alors, ce qui nous est présenté ce soir, c'est de ne plus parler de genre féminin ou masculin, certains qui voudraient supprimer totalement le genre. Bon, j'étais pour, et je l'ai dit en commission, j'étais pour introduire quelque chose, je comprends que quelqu'un n'ait pas envie de répondre à ça. À ce moment-là, on met autre, on met une 3e petite case.

Mais le reste du postulat demande de dire, oui, tant qu'il n'y a pas d'obligation légale ou ce n'est pas une statistique fondamentale, j'en reviens à mon cas de l'EPFL, comment, aujourd'hui, estimer que ce n'est pas une statistique fondamentale ? Dans les années 50, on trouvait que ce n'était pas intéressant de recenser le nombre de femmes. Peut-être que dans 20 ans, une statistique... Peut-être pas la STEP, mais d'autres statistiques, seront utiles, et à ce moment-là, on ne va pas les avoir répertoriées. Moi, je prétends que c'est mieux de rester dans ces trois situations, on ne sait jamais ce qu'on va devoir sortir comme élément dans quelques années. Et puis, il faut rester vigilant en cherchant à éliminer certaines formes de discrimination, on va en introduire d'autres.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je prends simplement la parole, tout d'abord, pour remercier, une fois n'est pas coutume, mon cher collègue Oleg Gafner, d'avoir fait souffler sur ce plénum un vent arc-en-ciel, joyeux, gai, et d'avoir réussi à amener, finalement, une petite proposition qui ne mange pas de pain, comme on dit, qui est finalement facile. Facile à appliquer, facile à faire, et qui peut changer la vie de beaucoup d'entre nous, donc, évidemment que je soutiens mon propre groupe, ce qui n'est pas une surprise.

Par contre, je regrette l'attitude un peu, finalement, dogmatique, et puis un petit peu rétrograde du PLR, ce soir, qui se dit ouvert, mais je pense qu'on n'a pas tout à fait la même définition de l'ouverture, mais on pourra en débattre, sans doute, après ce débat. Et puis, voilà, je remercie tous les groupes qui sont sensibles à cette question, parce que c'est des choses, finalement, très importantes pour certaines personnes.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je serai court pour cette deuxième intervention. Quatre points, quand même, peut-être, pour mettre au clair, quatre aspects, en l'occurrence. Ma collègue Meinherz l'a dit, lutter contre les discriminations, ça a un coût, mais discriminer coûte aussi très cher. Je peux penser à tous les dépôts de plainte que ça coûte à la police, à tous les frais psychologiques qui retombent sur la société. Enfin, voilà, discriminer, ça a aussi un coût. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais jamais oublier, quand on essaie de prévenir une discrimination, que ça ne veut pas dire que le fait qu'on intervienne uniquement après une atteinte n'ait absolument aucun coût.

Deuxième point, et ça, c'est pour madame Saugy, vous me reprochiez que la thématique ne soit pas de compétence municipale, mais oui, j'étais très, très précautionneux dans le postulat, c'est marqué lorsque c'est de compétence de la ville. Donc, clairement, je vise uniquement les formulaires sur des thématiques purement de compétence municipale, et là-dessus, la Ville a quand même la possibilité de décider de ne pas discriminer. Ça, c'est une deuxième chose.

Troisième chose, et c'est ce qu'a dit madame Bérard, et c'est vrai que j'en tombe un peu des nues, vous reprochez à Ensemble à Gauche de vouloir imposer à tout le monde le fait de pouvoir exister. Mais c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui avec les annonces de genre. Vous obligez n'importe quelle personne, même quand elles ne sont pas concernées par les deux catégories proposées, de devoir quand même s'annoncer. C'est exactement ce que vous reprochez à Ensemble à Gauche, c'est ce que vous voulez continuer la pratique actuelle. Un autre encore élément à ce propos, c'est que si vous ne mettez rien, aucune annonce de genre, vous ne discriminez personne.

Vous qui vous identifiez femme, vous qui vous identifiez homme, ou toute autre situation personnelle, lorsque vous n'avez aucune catégorie, aucune annonce, vous ne pouvez pas faire de mal. Donc, je ne vois pas ce que ça enlève à n'importe quelle personne, femme ou homme soit-elle, qu'on retire l'annonce de genre.

Et puis, une dernière chose, et je profite des interventions PLR pour le préciser, et c'est vrai que je pensais avoir mis assez d'exemples dans ma présentation pour montrer un peu la pratique actuelle dans la ville. La prochaine fois, j'en mettrai plus, je vous présenterai une quinzaine de formulaires, mais tout ça pour montrer que la ville de Lausanne pratique déjà l'adressage de courrier à sa population sans annonce de genre, et ça permet de dire une chose qui n'est pas venue dans le débat, c'est que c'est totalement techniquement possible. Je sais qu'en commission, on avait discuté, « ah, mais la Poste, en fait, ce n'est pas possible d'adresser des courriers, si ce n'est pas marqué madame, après, on ne sait pas sur la boîte aux lettres à qui ça s'adresse », mais en l'occurrence, les Services industriels adressent déjà des courriers sans annonce de genre. Donc, la technique est connue, est possible, et c'est plutôt un défaut technique, de pur réflexe, d'ailleurs, du pur réflexe, qui fait qu'on est dans cette situation-là. Donc, finalement, le fait de supprimer, uniformiser, c'est peut-être la position la moins dogmatique dans ce débat que celle de s'opposer à la prise en considération d'une éventuelle étude de faisabilité de cette mesure.

La discussion est close

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc pouvoir passer au vote. Je vais passer la parole maintenant à monsieur Yemane, le rapporteur de commission, pour qu'il nous rappelle les déterminations de la commission.

M. Samson Yemane (Soc.) : – Dix voix pour, une abstention et aucune opposition.

Le président : – Nous allons voter ce postulat à l'électronique. Les personnes qui sont en faveur de son renvoi à la Municipalité votent oui. Les personnes qui s'y opposent votent non. Vous pouvez vous abstenir. Le vote est ouvert.

Le Conseil, par 56 oui, 20 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission,

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « *Pour une suppression de l'annonce systématique du genre* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ce postulat demande à ce que la Ville de Lausanne puisse donner une aide financière aux jeunes désireux d'obtenir le permis de conduire automobile pour des jeunes de conditions précaires. Et puis je tiens à remercier tout d'abord les membres de la commission pour leur soutien à ce postulat.

Mesdames et messieurs, que l'on soit de droite ou de gauche, on a tous à cœur l'intégration des

jeunes dans notre société et qu'ils aient un travail et des projets. Ce postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'aider financièrement les jeunes de conditions modestes désireux d'obtenir le permis de conduire catégorie B. Aujourd'hui, le coût pour avoir un tel permis varie entre 2 000 à 5 000 francs, ce qui est prohibitif pour certaines catégories de personnes. Je sais que pour certains d'entre vous, le fait d'avoir une voiture n'est pas quelque chose de très positif, voire vous avez ça peut-être en horreur, mais, mesdames et messieurs, avoir un permis de conduire, ce n'est pas avoir une voiture. Avoir un permis de conduire, c'est la possibilité de conduire une voiture et cette voiture pourrait, par exemple, être électrique ou pourrait être la voiture de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Est-ce que le permis de conduire est une notion importante ? Est-ce qu'avoir un permis de conduire est important dans notre société ? Je voudrais vous lire une étude, une citation de la Direction générale de la cohésion sociale, donc la DGSS du canton de Vaud. Je cite, «La Direction générale de la cohésion sociale DGSS sait que le fait de ne pas posséder de permis de conduire peut représenter un frein important à l'insertion professionnelle. Il s'agit d'une problématique qui a été relevée récemment par différents prestataires de mesures d'insertion socioprofessionnelles dans le cadre des échanges avec la DGSS concernant les personnes qui relèvent du R.I. » En substance, la DGSS nous dit qu'avoir un permis de conduire peut représenter un facteur important à l'insertion professionnelle pour les personnes au R.I. La question qu'on doit tous se poser ici, c'est est-ce qu'il faut aider les personnes une fois qu'elles sont au R.I. ou avant qu'elles tombent au R.I. ? Je crois que poser la question, c'est y répondre.

Pour finir ma prise de parole, j'aimerais aussi parler de quelques cas concrets pour vous montrer que c'est quelque chose qui nous touche tous et toutes. Je me suis permis d'aller sur le site web de la Ville de Lausanne pour regarder les offres d'emploi. Or, j'ai à votre disposition quelques offres d'emploi ici qui viennent directement du site de la Ville de Lausanne où il est clairement mentionné., alors, je prends quelques exemples. « Aide concierge », permis de conduire B exigé, « monteuse ou monteur de réseau de gaz », permis de conduire exigé, « chef ou cheffe d'équipe horticulture », permis de conduire exigé. Est-ce que l'on veut empêcher les jeunes de conditions modestes de travailler à la Ville de Lausanne ? Je vous pose la question.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à renvoyer ce postulat et suivre l'avis de la commission à la Municipalité.

La discussion est ouverte

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – On connaissait l'UDC qui se rangeait derrière le précepte « In benzin veritas », qui veut au niveau fédéral construire plus d'autoroutes. Et quoi de mieux pour illustrer cet amour de la voiture que le vote récent des chambres fédérales à ce propos ? Donc on connaissait cette UDC-ci. On a découvert cette législature et on votera prochainement sur un autre postulat de monsieur Moscheni que l'UDC se préoccupe de la sécurité des cyclistes. Mais on connaissait moins cette UDC qui propose des mesures sociales à développer, mais découvrons-là joyeusement, parce qu'au final, toute nouvelle politique publique sociale donne envie de dire allons-y, gaiement. Mais une politique publique comme celle-ci, qui vise donc à inciter, aider, faciliter, encourager l'usage des transports individuels motorisés, va à l'encontre de tout ce qui se fait actuellement par la Ville et mérite donc d'être quelque peu contextualisé.

Un consensus scientifique largement établi existe. L'urgence climatique est là. Elle est le fait de l'activité humaine. C'est une urgence concrète. On est au courant depuis avant-hier. On aurait dû agir hier, mais à défaut d'action, il nous faut agir aujourd'hui pour prendre des mesures massives pour demain. Des changements drastiques, et j'insiste sur le drastique, sont donc nécessaires dans le seul but, et c'est ça qui est triste, dans le seul but d'éviter les pires scénarios. À un niveau plus local, récemment, le Conseil d'Etat a annoncé au sujet du plan climat cantonal que pour atteindre les maigres objectifs fixés par ce plan de la majorité bourgeoise du législatif cantonal, ces maigres objectifs ne pourraient même pas être atteints avec les mesures prises à ce jour. Mais en résumé, il faut agir rapidement, il faut réduire la part de consommation des combustibles fossiles et assurer une transition qui soit inclusive, socialement juste. Et ce dernier point, socialement juste, c'est un élément fondamental, et là-dessus, je rejoins M. Moscheni.

La mobilité professionnelle, soit-elle, pèse très lourd sur nos émissions. Il faut donc chercher à faciliter d'autres modes de mobilité, les décarboner, et surtout favoriser les modes collectifs de transport. On peut, par exemple, à tout hasard, faciliter l'accès pour les jeunes au transport public très cher lorsque

le mode de mobilité se décide à la charnière de la vie, c'est-à-dire l'entrée dans la vie adulte et du choix de son premier emploi. Mais tant mieux, je vous rassure, nous discuterons de la mesure en votant prochainement sur le postulat Benvenuti-Gaffner à ce propos. Ceci étant, pour ce qui est des situations professionnelles où c'est un impératif, et ça, M. Moscheni l'a démontré, lorsque c'est un impératif d'avoir un permis de conduire, on partage les envies du postulant d'aider le plus les jeunes vulnérables et les futurs travailleuses et travailleurs. Mais, comme dit dans le rapport de commission, le Service social fait du social. Par l'intermédiaire de la Flat, subsidiairement par l'intervention de la DGCS du Canton de Vaud, c'est expliqué dans le rapport de commission, les frais des permis de conduire peuvent déjà être pris en charge par l'Etat par le biais de ces deux interventions. Donc, en somme, les aides existent déjà et les Services sociaux peuvent entrer en matière à ce propos. A notre sens et au vu de ce qui a précédé, la situation ne permet donc pas de mettre en avant encore plus un mode de transport du passé. La situation ne permet pas non plus de développer une réponse municipale en ce sens, vu que les mesures existent et que la demande n'apparaît, vu nos discussions en commission, pas comme étant brûlantes, tout le contraire de l'état de notre planète. Le groupe Verts et Jeunes-Verts vous propose donc de rejeter la prise en considération de ce postulat.

M. Yusuf Kulmiye (Soc.) : – Le groupe socialiste propose le classement de ce postulat pour deux raisons assez simples. Malgré le fait que le postulant met en lumière un état de fait non négligeable, la nécessité du permis de conduire dans plusieurs secteurs d'activité professionnelle, monsieur Moscheni a pris le temps de regarder sur le site Internet de la ville pour voir les offres d'emploi. Toutefois, il ne nous dit pas que sur ce même site Internet, il y a une page dédiée entièrement à la FLAT, Fondation lausannoise d'aide au travail. Il nous semble, pour le groupe socialiste, que les mesures et moyens mis à disposition par les Services sociaux de la ville ainsi que la FLAT permettent de venir en aide de manière ciblée aux jeunes ou moins jeunes qui nécessitent l'obtention d'un permis de conduire dans le cadre d'un projet d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Deuxième raison aussi assez simple, la politique générale de la Ville de Lausanne, adoptée via le plan climat par notre Conseil communal, souhaite modifier les déplacements privés comme professionnels afin de réduire les distances parcourues grâce notamment à une bonne mixité fonctionnelle, au développement de transports publics efficaces et efficaces, même pour les déplacements professionnels. Etant conscient que certains domaines nécessitent l'utilisation d'un véhicule motorisé individuel, il est important de cibler de manière précise les aides octroyées aux personnes les plus précaires dans une logique de diminution de l'empreinte carbone à Lausanne, ce que la Ville fait d'ores et déjà. Finalement, ce postulat ne demande pas de mesures spécifiques et une étude approfondie ou tout autre chose. C'est en ce sens que nous demandons le classement de ce postulat.

M. Olivier Marmy (PLR) : – D'emblée, j'annonce que le groupe PLR ne donne pas de consignes de vote. D'une part, nous apprécions la louable volonté du postulant de favoriser l'accès des jeunes au marché du travail, via l'accession au permis de conduire, mais d'autre part, les critères définissant l'octroi des aides sont à la fois vagues et très larges. Et en principe, notre groupe n'est pas en faveur de mesures arrosatoires. De plus, le rapport mentionne la Fondation lausannoise d'aides pour le travail, la FLAT, ça a été mentionné plusieurs fois maintenant, qui peut d'ores et déjà distribuer au cas par cas des aides correspondantes au projet de ce postulat.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Au sein du groupe Ensemble à Gauche, les avis sont partagés. Certains et certaines ne souhaitent pas encourager des modes de transport polluants. D'autres, dont je fais partie, reconnaissent qu'il ne s'agit pas ici principalement dans ce postulat d'une incitation à acquérir un véhicule, mais plutôt de promouvoir une aide sociale pour des jeunes qui ont peu de moyens et qui souhaitent accéder à un travail nécessitant parfois un permis de conduire.

A noter que dans le cas de cette commission, nous avons été plusieurs à apprendre l'existence de la FLAT, qui octroie, comme ça a été dit, d'ores et déjà des aides financières après examen des dossiers, typiquement pour ce type de demande. Il me semble donc important de ne pas remettre en question des prestations qui sont déjà fournies par des structures sociales existantes. Il me paraît plutôt, en revanche, nécessaire de porter davantage à la connaissance de la population l'existence de cette FLAT, ce que je viens de proposer par le biais d'un postulat, tout en s'assurant que si une aide financière est octroyée pour le permis de conduire, la possibilité de l'usage d'autres modes de transport plus durables ait d'abord été envisagée et proposée aux demandeurs, le cas échéant.

La discussion est close

Mme Sarah Depallens (Soc.) : – Les votes concluent à une égalité des votes avec six oui, six non et zéro abstention.

Le président : – Nous allons passer au vote. Les personnes en faveur du renvoi de ce postulat votent oui, les personnes qui s’y opposent votent non. Et vous pouvez vous abstenir.

Le Conseil, par 17 oui, 52 non et 9 abstentions décide de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,
décide :
de refuser la prise en considération de ce postulat.

Postulat de Mme Séverine Geaff et crts : « Lavons nos bouteilles : pour un vin lausannois plus durable »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n’est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Carolina Carvalho Arruda et crts : « Pour une meilleure prise en charge des personnes transgenres et des personnes non binaires par la police municipale »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n’est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Françoise Piron : « Comment combattre la pénurie de logement pour les oiseaux en ville »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Constance Von Braun : « Vins Lausannois - peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Oleg Gafner : « Protéger les adolescent-e-s et les jeunes adultes - : tests gratuits pour les infections sexuellement transmissibles » e »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Paulraj Kanthia et crts : « Pour la promotion des commerces historiques de Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Johann Dupuis et crts : « Un projet pilote de vente contrôlée de cocaïne pour réguler le marché noir »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Manon Zecca et crts : « Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Anouck Saugy et crts : « Soutenons la SCCL et nos commerçants ! » Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

La séance est levée à 20 h 10

Deuxième partie

Membres absents excusés : Karine Beausire Ballif, Isabelle Bonillo, Nicola DI Giulio, Olivia Fahmy, Alice Girardet, Elouan Indermühle, Sébastien Kessler, Gaëlle Kovaliv, Sevgi Koyuncu, Prisca Morand, Sarah Neumann, Prisca Morand, Jacques Pernet, Agathe Raboud Sidorenko, Karine Roch, Joël Teuscher, Maurane Vouga, Vincent Vouillamoz, Diane Wild.

Membres absents non excusés : Virginie Cavalli, Xavier Cid, Jean-Pascal Gendre, Andrea Münger, Antoine Piguet, Clara Schaffer, Anaïs Timofte

Membre démissionnaire : Ozlem Dursun

Membres présents	74
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	7
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts « Urgence humanitaire en Palestine : Lausanne doit appeler au cessez-le-feu, au respect du droit international et contribuer à l'aide humanitaire aux populations civiles ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous sommes ici ce soir, alors que sur Gaza, c'est le bruit des bombes, des drones et des lamentations qui sont entendus. En Suisse et ailleurs, dans beaucoup de pays, malheureusement, nous avons été assourdis par le silence depuis les premières frappes aériennes qui sont tombées sur Gaza et l'invasion terrestre qui s'est intensifiée de jour en jour. Bien sûr, aucune victime civile n'est acceptable à être visée et dans tout conflit armé, il est important de le rappeler.

Gaza, souvent qualifiée de plus grande prison à ciel ouvert, où vivent plus de 2,2 millions d'habitants, où celle-ci et ceux-ci manquent de tout. Sous le coup d'un blocus mortifère d'une surveillance quotidienne depuis maintenant 17 ans, Gaza a été la cible de bombardements incessants ces quatre dernières semaines. A l'heure actuelle, ce sont plus de 10 000 victimes pour l'essentiel des civils, y compris des milliers d'enfants qui ont payé les frais de ces bombardements. La situation empire d'heure en heure, puisque des hôpitaux ont été détruits et des milliers de personnes ont été déplacées. Il manque de denrées de base, eau, nourriture, énergie, l'isolement s'est encore accru et les nouvelles sont rares arrivées jusqu'ici puisque plusieurs blackouts sont survenus à Gaza.

Les rapporteurs de l'ONU dénoncent un grave risque de génocide sur le peuple palestinien, ainsi que de nombreux crimes de guerre commis par Israël, en réponse à la terrible attaque meurtrière du Hamas qui a ciblé des civils le 7 octobre 2023. Le risque de génocide est dû notamment à l'absence de passages suraccessibles aux civils pour fuir, à la difficulté d'accès à l'aide humanitaire, aux bombardements non annoncés de lieu aux résides des civils, ainsi qu'à la situation de blackouts, qui empêche d'avoir des nouvelles sur place. Selon certains juristes, ces attaques contre les populations civiles et ces déplacements forcés de millions de personnes pourraient réellement être constitutifs de crimes contre l'humanité, auxquels Israël ajoute une rhétorique déshumanisante consistant à dire notamment que les Palestiniens et Palestiniennes sont des animaux humains. Nous regrettons que ça n'ait pas été fait plus tôt, mais enfin, jeudi 26 octobre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une

résolution pour une trêve immédiate humanitaire afin d'assurer, « la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires par Israël ». Ladite résolution a été acceptée par 120 Etats, y compris la Suisse. De plus, dimanche 5 novembre, les 18 agences des Nations unies, dont l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé, ont publié un communiqué commun pour réclamer un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Pourtant, les soussignés considèrent qu'il est urgent et nécessaire que les pouvoirs publics en Suisse, aux différents échelons, se prononcent également et pourtant, aucune autorité ne prend acte de ce qui se passe, sans parler de ses responsabilités.

Pourtant, la gauche radicale, mais aussi la société civile, des milliers de manifestants ont bravé les rues ces dernières semaines, et d'autres personnes de personnalités, du monde culturel, etc., ont essayé d'alerter l'opinion publique et nos autorités sur le sujet. Il est donc désormais absolument nécessaire de dénoncer le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu. En plus, un cessez-le-feu permettrait d'amorcer l'urgence désescalade de la violence et que les organisations indépendantes puissent effectuer les investigations nécessaires sur la violation des droits humains de l'armée israélienne et du groupe terroriste du Hamas. L'impunité des crimes contre l'humanité effectués sur les territoires occupés est le terreau du terrorisme du Hamas. Il faut s'attaquer donc aux sources de la violence, la colonisation et le régime d'apartheid qui sont imposés par l'extrême droite israélienne au pouvoir. Rappelons que nous sommes dans un conflit colonial asymétrique où les réfugiés de la Palestine ont vu l'abolition de leurs droits au retour, où les Palestiniens et Palestiniennes israéliennes sont considérés comme de seconde zone dans un vrai régime d'apartheid, où la colonisation illégale des territoires palestiniens a fait des centaines de victimes et où les Palestiniens de Gaza vivent un blocus illégal depuis 17 ans. Ces points sont dénoncés par le droit international.

Énoncer cela, ce n'est pas soutenir les massacres perpétrés, mais l'intelligence est bien de comprendre que le gouvernement actuel israélien est le premier responsable. Je me joins à un citoyen israélien, Guy Hirschfeld, qui est un des fondateurs de l'organisation Looking Occupation in the Eye, qui s'exprime ainsi après les atrocités du 7 octobre. Il faut comprendre que nous sommes face à un gouvernement reposant sur d'authentiques fascistes qui se pensent missionner directement par Dieu et sont le miroir du Hamas. Nos alliés, s'ils étaient de vrais amis, y compris la Suisse, c'est moi qui l'ajoute, pourraient obliger Israël à mettre fin à l'occupation. Pour tout ça, et surtout parce qu'une vie ne vaut pas moins qu'une autre, cela légitime que les Etats et les collectivités publiques exigent maintenant un cessez-le-feu sur les territoires et un arrêt des violences contre les Palestiniens et les Palestiniennes. Qu'il s'agisse des bombardements, comme des extinctions qui sont commises, des assassinats en Cisjordanie, etc., et des déplacements forcés. Ainsi que, évidemment, l'ouverture d'un couloir humanitaire pour l'entrée des biens de première nécessité. Une aide matérielle à l'organisation non gouvernementale venant en aide aux populations civiles, tels Médecins du monde, Médecins sans frontières ou encore le Croissant rouge palestinien sont également nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés et moi-même souhaiterions adresser les questions suivantes à la Municipalité.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – Quelle est la position de la Municipalité sur les bombardements et les offensives terrestres menées par l'Etat d'Israël à Gaza à la suite des tueries meurtrières du Hamas le 7 octobre 2023 ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être d'abord un élément général, je pense que c'est utile de le rappeler, pour dire que la Municipalité, s'agissant des questions de politique internationale, a quand même une approche plutôt parcimonieuse en termes de prise de position. Pas évidemment que nous n'ayons pas d'avis sur toutes les grandes questions qui traversent le monde, mais il faut aussi reconnaître que la voix de la Ville de Lausanne n'est pas toujours ni une voix autorisée ni forcément une voix qui a beaucoup d'écoute. C'est la raison pour laquelle, en règle générale, on limite nos prises de position, nos prises de parole à des situations qui se produisent dans des régions ou des villes avec lesquelles on entretient des liens, ou lorsque la Ville de Lausanne est concernée ou touchée par les impacts qui peuvent découler d'un conflit ou d'une situation internationale, ou encore dans le cadre de démarches collectives, d'appels qui peuvent se faire à l'échelle des villes au niveau international, au niveau national, au niveau romand, dans des démarches collectives d'appels qui sont portées, effectivement, par différentes organisations.

Cela dit, je réponds évidemment très volontiers aux questions que vous posez ce soir, d'autant que ce conflit nous touche évidemment profondément, qu'il occupe une place extrêmement importante dans l'actualité, qui mobilise aussi l'opinion publique ici, à travers notamment, vous avez évoqué des appels qui ont été lancés par différents mouvements et collectifs présents en Suisse. Mais il y a aussi eu d'importantes manifestations, notamment à Lausanne, et que ce conflit fait bien sûr aussi poser des risques d'embrasement et d'élargissement du conflit qui, d'une certaine manière, concerne évidemment assez largement l'ensemble de la planète.

J'aimerais ici rappeler aussi que la Municipalité s'est déjà exprimée sur le sujet le 12 octobre dernier, quelques jours après l'attaque du Hamas, lors d'une cérémonie à la synagogue, par la voix de M. Pierre-Antoine Hildbrand, qui a représenté la Municipalité lors de cette cérémonie. Il avait alors dans les grandes lignes condamné les attaques terroristes perpétrées par le Hamas, exprimé sa désolation et sa solidarité avec toutes les victimes civiles, israéliennes comme palestiniennes, appelé à la paix et au respect du droit humanitaire international. La situation a évidemment évolué depuis lors, ça fait maintenant un mois que ce conflit dure. C'est donc l'occasion pour moi de rappeler ici que la Municipalité condamne toute forme de violence, à la fois les attaques terroristes perpétrées par le Hamas et les bombardements de l'armée israélienne, de même que le siège et les bombardements de la bande de Gaza qui touchent les populations civiles. L'attaque du Hamas du 7 octobre, déployée comme une opération militaire, s'en est prise à des civils en massacrant la population locale et en capturant des otages, y compris des enfants. Depuis cette date, l'armée israélienne a répondu en assiégeant Gaza et les plus de deux millions de personnes qui y vivent, enfermées, sans possibilité de sortir, privées d'eau, d'électricité et de biens essentiels, et en frappant le territoire de bombes touchant largement la population et les infrastructures civiles.

La Municipalité s'associe donc aux nombreuses voix dans le monde qui en appellent à un cessez-le-feu immédiat et au respect du droit international humanitaire par toutes les parties. Cela inclut bien évidemment la libération sans condition de tous les otages à Gaza et la condamnation de l'utilisation des civils comme boucliers humains. Actuellement, plus de 200 personnes civiles sont retenues en otage au mépris des conventions internationales. La Municipalité appelle également à la protection des populations civiles de toutes parts et à la garantie de l'accès à l'aide et au soutien médical et humanitaire. L'engrenage de la violence est tragique. Les chiffres transmis par les agences onusiennes sont dramatiques. Plus de 1 400 morts annoncées du côté israélien lors des attaques du 7 octobre et en date du 4 novembre, l'Office de secours et des travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dénombrait 9 488 morts et 24 158 blessés dans la bande de Gaza. 2 000 personnes sont également portées disparues, dont 1 250 enfants. Enfin, les travailleurs humanitaires de la même agence sont également victimes de cette guerre, puisque 79 d'entre eux ont été tués. Toujours selon la même agence, 710 000 personnes ont été déplacées et ont trouvé refuge auprès des 149 centres de l'ONU. Le nombre de morts s'élèverait aujourd'hui à plus de 10 000, vous l'avez dit, dans la bande de Gaza, tout en étant un tout petit peu prudents sur la fiabilité de ces chiffres qui nous parviennent, puisqu'ils proviennent tous du ministère de la Santé du Hamas.

Pour cette raison, toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent faire l'objet d'enquêtes, et leurs auteurs doivent être tenus responsables. Convient ici de saluer, même si son caractère a été très tardif, le signe positif qu'a donné la Cour pénale internationale, qui a maintenant annoncé mener des enquêtes criminelles crédibles, pertinentes, professionnelles et indépendantes en Israël et en Palestine, et qu'elle ait appelé toutes les ONG à lui envoyer, je cite, « toutes les preuves qui étaient les rapports, les communiqués ou les avis qu'elle publie ». La Cour pénale internationale a également mis à disposition un portail sécurisé pour recevoir des informations qui pourraient s'avérer probantes pour l'enquête en Palestine ou en Israël, pour pouvoir à terme juger les crimes de guerre et les éventuels crimes contre l'humanité. La Municipalité ne peut donc qu'appeler à la fin de la polarisation du conflit et à soutenir toutes les initiatives de médiation entre les partis impliqués, menés soit par la Suisse, soit par la communauté internationale, qui garantiront un engagement envers les valeurs de paix, de justice, du respect des droits de l'homme, afin de conduire à une sortie de crise rapide et à une résolution pacifique de ce conflit complexe.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Municipalité condamne-t-elle les bombardements sur les populations civiles de Gaza ainsi que les exactions de colons israéliens en Cisjordanie ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme déjà mentionné, la Municipalité condamne fermement les bombardements et toutes les violences commises envers les populations civiles à Gaza et ailleurs. Il en va de même pour toutes les exactions commises par les colons israéliens en Cisjordanie, qui représentent, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, 136 Palestiniens, dont 43 enfants.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Municipalité est-elle prête à s'engager publiquement pour un cessez-le-feu immédiat et pour exiger le rétablissement du respect du droit international pour les Palestiniens et les Palestiniennes ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je l'ai déjà dit, la Municipalité s'associe évidemment à toutes les voies qui existent pour, effectivement, appeler à un cessez-le-feu et au respect du droit international humanitaire.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Municipalité pourrait-elle appeler les autorités fédérales à tout mettre en œuvre pour faire appliquer la résolution de l'ONU du 26 octobre ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Ca fait effectivement partie des démarches que nous pourrions mener. Il y a des discussions aujourd'hui qui ont lieu entre les villes, notamment les grandes villes suisses, au niveau de l'Union des villes suisses aussi. Donc c'est effectivement des initiatives que nous pouvons prendre. Je pense que c'est important ici de rappeler, je l'ai dit un petit peu au début de l'intervention, que la voie des villes est difficile, a relativement peu portée aujourd'hui, il faut aussi bien la reconnaître. Elle est limitée sur les questions de politique internationale, donc si nous avons une voie à porter, il faut qu'elle puisse s'inscrire dans les démarches qui sont collectives.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Municipalité envisage-t-elle l'octroi du net humanitaire à destination de Gaza ? Quelle forme pourrait prendre cette aide ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors, les collectivités ont une marge de manœuvre limitée sur les questions de politique internationale, mais c'est vrai que cela dit, nous avons la possibilité de nous joindre à des appels internationaux symboliques, il y en a certains qui existent aujourd'hui, et nous avons effectivement la possibilité aussi d'octroyer une aide humanitaire. La Municipalité réfléchit aujourd'hui à la possibilité d'octroyer une aide d'urgence dans le cadre de nos crédits de coopération. Ca rentre aussi dans le cadre des règles des fonds de coopération que nous avons fixés pour Gaza.

J'aimerais aussi dire ici, et je le dis aussi au nom de la Municipalité à titre personnel, qu'il y a quand même une grosse incompréhension aujourd'hui et une grande inquiétude aussi à la suite de la décision de la Confédération de suspendre une partie de son aide humanitaire. 11 ONG israéliennes et palestiniennes sont maintenant privées de fonds, alors qu'elles sont des partenaires de longue date de la Confédération. Cette suspension soudaine pourrait avoir un impact très négatif sur ces organisations, et plus largement aussi sur notre tradition d'aide humanitaire et de coopération internationale. La sécurité des personnes qui travaillent dans ces organisations pourrait par ailleurs aussi être menacée par l'annonce de cette suspension. Voilà. Et comme je le disais, la Municipalité, effectivement, aujourd'hui, étudie la possibilité d'octroyer une aide d'urgence au travers du fonds de coopération.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – Quels autres actes de solidarité avec la population gazaouie victime des bombardements, la Ville de Lausanne est-elle prête à réaliser dans le contexte actuel ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je l'ai déjà évoqué à la réponse précédente. On peut s'associer à des appels qui existent au niveau international, activer aussi le réseau des villes suisses cas échéant pour des démarches collectives qui pourraient être conduites. Ca restera des actions symboliques, et puis nous pouvons, effectivement, octroyer une aide d'urgence qui, elle aussi, restera symbolique à l'échelle des montants des aides d'urgence étatiques, mais qui, elle, est un signe le plus concret d'engagement, voilà les moyens que nous avons à disposition.

Le président : – Je vais vous repasser la parole, madame l'interpellatrice, si vous avez encore quelque chose à rajouter aux réponses de monsieur le syndic, et pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, déposer des résolutions, et ensuite, j'ouvrirai le débat au plénum.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous déposons 3 résolutions.

1^{re} résolution

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité appelle à la fin des bombardements et des violences, qu'elle se prononce publiquement en faveur d'un cessez-le-feu, du respect du droit international, notamment des conventions de Genève, ainsi que pour l'ouverture permanente d'un couloir humanitaire pour protéger et venir en aide aux populations civiles. »

2^e résolution

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une contribution à l'aide humanitaire en Palestine en consentant un don financier auprès d'organisations actives sur le terrain, tels Médecins du monde, Médecins sans frontières ou le Croissant rouge palestinien. »

3^e résolution

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage pour la constitution d'un réseau international de villes pour la fin des violences sur les populations palestiniennes de Gaza, pour la fin de la colonisation de Cisjordanie et pour la reconnaissance d'un Etat palestinien. »

Le président : – Je vais ouvrir le débat au plénum sur l'interpellation, les réponses qui ont apporté la Municipalité et les 3 résolutions qui ont été déposées. Si d'autres groupes ont des résolutions, je vous prie de le faire savoir assez rapidement afin qu'on puisse débattre calmement sur l'ensemble.

La discussion est ouverte

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je n'imaginai pas que deux membres du groupe Ensemble à Gauche parleraient à la suite, au tout début de ce débat. Mais j'imagine aussi que peut-être que certaines langues sont pour l'instant retenues du fait de la complexité que la situation peut susciter, puisque, comme madame l'interpellatrice Manon Zecca l'a bien rappelé en introduction, on est face à un désastre humanitaire, à une catastrophe sans commune mesure depuis plusieurs décennies en Palestine, à Gaza, et qu'il s'agit ce soir, finalement, à notre modeste échelle, d'évaluer les actions qui peuvent être les nôtres à nous, Conseil communal, qui peuvent être celles de la Ville de Lausanne, représentée par la Municipalité. Et je pense que les trois résolutions avec le groupe Ensemble à gauche et les cosignataires de cette interpellation souhaitons faire adopter par ce plénum restent justement dans la circonférence d'une ville comme Lausanne, une ville de portée internationale, il s'agit quand même de le rappeler, sur bien des sujets, peut être amenée à faire.

Même si cela ne changera probablement pas le cours de ce conflit à court et moyen terme, et peut-être pas non plus à long terme, je pense qu'il n'est pas anodin qu'un maximum de villes et de grandes villes appellent aux éléments qui sont contenus dans la première résolution, c'est-à-dire à la fin des bombardements, au respect du droit international, au cessez-le-feu et à l'ouverture du couloir humanitaire. Nous considérons au groupe Ensemble à Gauche, que c'est aussi par l'accumulation de collectivités publiques, l'accumulation de toutes ces petites pressions qu'il sera à terme possible de faire bouger des acteurs plus grands comme les Etats, et peut-être par voie de conséquence que ces Etats agiront avec plus de ferveur et de rigueur pour infléchir la politique mortifère du gouvernement d'Israël et de son armée telle qu'elle la mène aujourd'hui, et qui, comme l'ont soulevé les organisations internationales, mène tout droit au risque de crimes génocidaires dans ce qui se passe à Gaza.

Donc, à mon avis, on pourrait les penser anodines, ces résolutions, mais je pense vraiment qu'il y a matière à agir à notre échelle. Nous pointons du doigt, dans la deuxième résolution, les acteurs qui

pourraient être soutenus matériellement. Et enfin, peut-être pour aussi présenter un peu plus la troisième résolution, M. le syndic, qui a posé les faits dans ses réponses aux interpellations, d'ailleurs, je saisis ici l'occasion de le remercier pour ses réponses, a parlé d'un travail de collaboration qui pourrait être fait entre le réseau des villes suisses. Il existe des réseaux internationaux de villes qui se prononcent sur des objets politiques qui leur échappent très largement. On avait d'ailleurs, sur un tout autre sujet, parlé il y a quelques années du réseau de villes Ortisa. Bref, il y a la possibilité de mettre sur pied des réseaux internationaux de villes qui se prononcent pour une cause, pour un objectif, et ici, l'objectif, c'est la fin de ces violences, la fin de la colonisation, et d'aller vers une solution visant la reconnaissance d'un Etat palestinien qui n'existe toujours pas à ce jour. Et c'est peut-être la proposition politique qui me semble être la plus novatrice, modestement, mais qui puisse sortir juste d'une petite aide matérielle, mais permettre à la Ville de Lausanne, et nous l'espérons, bien d'autres, à un niveau international, de s'engager dans un processus politique pour la paix, dans un processus politique pour la fin de ces massacres aujourd'hui en Palestine. Donc c'est les raisons pour lesquelles j'espère que ce plénum pourra apporter un accueil large et favorable à ces trois résolutions pour que cessent les violences sur le peuple palestinien.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je voudrais d'abord remercier notre collègue Zecca pour son interpellation. Je crois que ça a été dit, ce n'est pas facile d'aborder ces sujets, ce sujet du conflit au Proche-Orient, qui, évidemment, découle ensuite sur énormément d'éléments. Je crois que ce n'est jamais facile d'intervenir aussi sur l'international au Conseil communal, mais du coup, je le remercie aussi de l'avoir fait. Je pense que c'est aussi notre rôle, Lausanne se revendique souvent comme un pilier du sport au niveau international, je pense qu'on a aussi notre responsabilité, évidemment, sur un certain nombre d'autres sujets. On l'a vu aussi cette année avec le centenaire du traité de Lausanne. Et je crois que les réponses du syndic vont aussi dans ce sens-là. Et je le remercie aussi pour ces réponses. Je ne ferai pas d'analyse globale du conflit, des violences, de la colonisation, du désastre humanitaire. Je crois que ça a été assez bien fait.

Peut-être remercier aussi le fait de s'être concentré sur des éléments qui concernent directement la Ville de Lausanne, ou en tout cas qui concernent la Suisse. Peut-être réitérer aussi ce qu'a dit le syndic sur les décisions quant aux ONG israéliennes et palestiniennes qui ont été rayées d'une liste sans que plus grand monde ne comprenne vraiment ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé avec l'UNRWA aussi au niveau suisse, qui montre maintenant avec du recul que c'était évidemment une mauvaise décision de la part du Conseil fédéral, Cassis. Et ça, je le dis, car ça concerne un débat sur la Suisse, vous avez une affaire qui a été a priori montée en épingle pour faire tomber une personnalité reconnue de la diplomatie suisse. Et puis, simplement, aussi, peut-être insister sur le fait que je suis ravi d'entendre une ville, je crois que c'est une des premières qui ont débattu en Suisse, réaffirmer aussi la nécessité d'un cessez-le-feu, car je crois que certains propos aussi au niveau fédéral, en tout cas, moi, je ne les partage pas. Et j'imagine qu'une majorité de cet hémicycle ne les partage pas, on n'est plus ici dans une simple attaque, dans une simple réaction proportionnée, mais on est vraiment dans une réaction militaire qui est large et qui touche de façon indifférenciée tant les civils que les militaires.

Sur les trois résolutions, on n'a pas eu vraiment le temps de consulter en détail le groupe, mais comme elles sont rédigées à mon sens, j'imagine qu'une majorité du groupe des Verts et des Vertes va la soutenir. En tout cas, ce sera mon cas. Et puis, je remercie aussi le fait, sur la première résolution, de parler de population civile, vraiment d'une approche assez large, et puis pas forcément de parler de civils palestiniens ou palestiniennes ou israéliens, israéliennes. Je crois que c'est vraiment à saluer et de nouveau, je remercie notre collègue Zecca pour ce dépôt, pour les propos qui ont été tenus. Et j'imagine que je suis le dernier à intervenir, donc je suis assez content que ce débat se soit passé de façon posée et noble.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je vais aussi essayer d'être bref. Je remercie madame l'interpellatrice pour son texte, pour ses résolutions. Je remercie également la Municipalité pour ses réponses, je pense qu'à l'instar de monsieur Panchard, qu'il est toujours très difficile de débattre d'un sujet comme ça, aussi venant d'une ville. Et je reprends vraiment les propos de monsieur Panchard, je pense qu'il faut protéger les populations civiles, quelles qu'elles soient, suite à ce qui s'est passé le 7 octobre et à la catastrophe humanitaire et militaire qui est en cours à Gaza et qui est vraiment ignoble, je crois qu'on peut le souligner ici. Mais ces 3 résolutions, elles seront, encore une fois, on n'a pas pu en parler au sein de notre groupe, mais elles seront globalement soutenues par le groupe socialiste. La première, parce qu'elle met, comme l'a dit monsieur Panchard, l'accent sur toutes les violences, et je pense que c'est important de le dire, et les deux dernières, parce qu'aujourd'hui, disons, l'aide humanitaire, la

nécessité absolue d'un cessez-le-feu, de pouvoir avoir des couloirs humanitaires, de pouvoir avoir simplement une population civile qui puisse vivre en paix, qui puisse simplement sortir, avoir accès aux soins, ce besoin-là, aujourd'hui, il est du côté de Gaza, des Palestiniens, et comme ça a été relevé par notre collègue Zecca, de certaines régions des territoires occupés. Voilà, donc le groupe socialiste, ou en tout cas, pour ce qui me concerne, soutiendra ces trois résolutions.

M. Namasivayam Thambipillai (Soc.) : – Je demande à monsieur le syndic, jusqu'à maintenant, est-ce que le First Aid Suisse est sur la place, où il y a les enfants palestiniens qui meurent, même pour trouver pour boire de l'eau, est-ce que le Swiss First Aid est déjà dans la zone où les enfants palestiniens sont là avec une grande difficulté ? Je ne parle pas du président américain ou le Premier ministre d'Israël, ils sont déterminés de raser le régime musulman sur place. Mais jusqu'à maintenant, est-ce que quelques a essayé de stopper la guerre ? S'il vous plaît, arrêtez la guerre. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a déjà essayé de faire ça ? Je pose la question à notre syndic. Est-ce qu'il sait où en est la guerre maintenant ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, je remercie évidemment l'interpellatrice et aussi monsieur le municipal pour ses réponses. Ses propos m'inspirent une quatrième résolution. Je ne sais pas si monsieur Tétaz est déjà en mesure de l'afficher. Je viendrai la signer, effectivement. Je vous la lis depuis mon ordinateur en attendant qu'elle apparaisse.

4^e résolution

« Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne active l'union des villes suisses afin de demander au Conseil fédéral d'appeler publiquement et dans le cadre de sa politique extérieure au respect de la résolution de l'ONU du 26 octobre dernier, résolution intitulée Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires, ainsi que de restaurer les aides financières à destination des ONG palestiniennes et israéliennes et d'accroître largement l'aide humanitaire à destination de Gaza ».

Ca correspond exactement à un instrument que monsieur le syndic a mentionné, que nous n'avons pas réellement activé dans nos propres résolutions, puisque nous avons parlé d'activer une union internationale, mais je pense qu'aussi au niveau national, même si je suis d'accord avec les propos de monsieur Junod que probablement une ville seule n'aurait pas un impact fort sur le Conseil fédéral, je pense que si toutes les villes actives dans l'union ville de Suisse prenaient position pour dénoncer l'absence de décision, l'absence de déclaration de notre Conseil fédéral suite aux résolutions de l'ONU du 26 octobre, je pense qu'un tel acte aurait son poids. Bien sûr, vous l'avez compris, je pense qu'il est essentiel de restaurer les aides aux ONG, e pense que ça se passe de commentaires, à la fois palestiniens comme israéliens, et puis bien sûr d'accroître l'aide humanitaire à destination de Gaza, puisque c'était évoqué parfaitement par madame Zecca, la situation est catastrophique à l'heure actuelle sur la bande de Gaza.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je vais prendre la parole au nom du PLR Lausanne et je rejoins mes collègues qui se sont exprimés avant moi sur le fait que ce n'est évidemment pas facile d'aborder ce thème de politique internationale qui est infiniment complexe et qui sort, il est vrai, du cadre de notre compétence. En tous les cas, j'ai trouvé personnellement que le débat qui s'est tenu ce soir et qui se poursuivra peut-être était calme et serein, et j'espère qu'il le restera au regard du drame qui se livre actuellement en Palestine et en Israël.

Ca étant, nous considérons au PLR Lausanne, qui appartient à la Confédération, de se prononcer, de parler au nom de nos villes, de nos cantons, de notre population, d'appeler au cessez-le-feu. Elle l'a fait, d'appeler au respect du droit international humanitaire, elle l'a fait aussi, et d'engager un certain nombre de montants sauf erreur, si je me fie aux communiqués de presse de la Confédération du 1er novembre dernier, qui sont les mêmes que celles que la résolution numéro 2 de madame Zecca mentionne ce soir. Nous allons néanmoins vous faire part de nos prises de position sur les résolutions. Sur la première résolution, nous allons la soutenir dans la mesure où cet appel a déjà été effectué par la Municipalité, par monsieur Hildbrand, au nom de la Municipalité, le 12 octobre, par monsieur le syndic, en réponse aux questions de Mano Zecca, devant ce plénum ce soir et nous allons la soutenir. Sur les résolutions 2 et 3, elles nous paraissent trop unilatérales, dans le sens où il n'appartient pas à notre Conseil de se prononcer pour un côté ou l'autre du dramatique conflit qui se perpétue. Et en ce sens-là, nous préférons les refuser et laisser, encore une fois, la Confédération, qui dispose des compétences et des bases constitutionnelles pour se faire, de mener la politique étrangère de notre pays. Pour la 4 que monsieur Dupuis vient de déposer, alors là, celle-ci me paraît beaucoup plus tenir

compte, en réalité, de chaque côté du drame qui se livre et celle-ci nous paraît acceptable. Et elle va, en réalité, aussi dans le sens des propos qu'a dit le syndic et que je souhaiterais saluer, parce que nous ne le faisons pas toujours, et ce soir, nous souhaitons le faire, quand il nous indique que l'approche de la Ville de Lausanne doit être parcimonieuse sur les sujets de politique internationale et je tiens à souligner le fait que vous avez fait preuve d'une remarquable objectivité dans la manière dont vous avez répondu aux questions. Et puisque le micro m'est donné, je ne pourrais que vous recommander d'inviter les institutions subventionnées par la Ville à en faire de même.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il est vrai que les partis étaient plutôt frileux au début de ce débat pour le lancer, non pas nécessairement que le sujet soit à ce point complexe, parce qu'en réalité, c'est un problème qui est connu depuis bien longtemps, ce qui se passe au Proche-Orient, mais peut-être aussi et surtout parce qu'il dépasse très largement les frontières, si on ose le dire ainsi, ou en tout cas le cadre des compétences de ce Conseil communal, mais ça commence à devenir une habitude ici. Alors, on nous a évoqué la possible constitution d'un réseau de villes qui se prononceraient sur des objets qui échappent totalement à leurs compétences, ce n'est pas vraiment nouveau. Je crois, monsieur Conscience, et vous l'avez d'ailleurs admis à demi-mot, que les résolutions qui nous sont soumises ce soir, pour une bonne partie d'entre elles, en tout cas, à part, c'est le cas de le dire sans mauvais jeu de mots, se donner bonne conscience, ne serviront strictement à rien. Donc on peut quand même se poser un peu la question de leur pertinence ici.

Le lapsus qui a été fait par notre collègue depuis tout à l'heure, madame Gaza, était intéressant et finalement assez évocateur, parce qu'il y a peut-être quand même lieu de le rappeler, en tout cas, dans les propos de l'interpellatrice, j'ai trouvé qu'on était passé un peu rapidement sur les attaques qui sont quand même d'une brutalité et aussi, il faut le dire, d'une lâcheté invraisemblable qui ont été subies par les civils, entre autres israéliens, mais pas seulement, dans le début de cette période-ci du conflit. Après, il est évident que c'est un conflit qui est ancré bien plus profondément et que nous n'en sommes qu'à l'un de ces, malheureusement, trop nombreux chapitres. Je crois que ces résolutions, pour certaines, sont trop unilatérales, ça a été dit, pas assez équilibrées, et puis surtout, elles vont quelque part un peu à l'encontre de la tradition humanitaire de la Suisse, qui est celle d'aider à soulager les souffrances subies par les civils qui sont victimes des conflits armés, mais pas de prendre position dans lesdits conflits, même s'il est vrai qu'avec ce qui se passe à l'est de l'Europe, on a considérablement tordu le bras à cette tradition pourtant lointaine.

Et puis, en ce qui concerne la suspension du financement des ONG, la résolution numéro 4, la réalité, c'est que notre Conseil communal ne dispose pas de toutes les informations que détient ou a détenues le Conseil fédéral au moment de sa décision consistant à suspendre ces financements. Donc, en ce qui me concerne, je serais bien en peine d'exiger maintenant que la Ville de Lausanne prenne publiquement position pour rétablir ces financements, dès lors que nous ne disposons, encore une fois, pas des informations pertinentes pour nous prononcer sur ce sujet. La compétence en matière de politique extérieure dans ce pays, elle appartient d'abord et avant tout à la Confédération et aussi, dans une certaine mesure, aux cantons, puisque notre Constitution fédérale prévoit que le Conseil fédéral est censé consulter plus ou moins activement dans les faits les cantons en la matière. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de voter ce soir des résolutions qui prennent position de manière générale et abstraite sur ce conflit, dès lors qu'il y a un risque évident de cacophonie avec des résolutions potentiellement dissidentes qui seraient votées ici par rapport à la position officielle qui est exprimée, encore une fois, par les organes qui sont habilités à le faire dans notre ordre constitutionnel. En l'occurrence, comme je l'ai dit, la Confédération par le département fédéral des Affaires étrangères sous la houlette du Conseil fédéral.

Donc, et encore une fois, pour le fait que, pour l'essentiel, ces résolutions échappent à nos compétences et qu'une fois de plus, nous sommes dans un débat qui nous dépasse, je vais, et le groupe UDC avec moi, refuser ces résolutions.

M. Louis Dana (Soc.) : – Très simplement, très brièvement, pour vous dire qu'à titre personnel, en tout cas, je soutiendrai la quatrième résolution de notre collègue Dupuis.

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'aimerais prendre une nouvelle fois la parole pour quand même dire ma déception, disons, ou ce que je qualifierais de frilosité dans les réponses de la Municipalité. Pour moi, effectuer un débat dans un cadre respectueux, ça ne veut pas dire qu'à chaque nombre de victimes d'un côté, il faut systématiquement rappeler le nombre de victimes de l'autre. Et si on fait ça, on se rendant compte que le compte est inégal actuellement, on est dans une situation que même

des rapporteurs et rapportrices de l'ONU qualifient de « risque élevé de génocide », je pense que c'est là-dessus que la Municipalité doit prendre position. Et c'est ce que j'aimerais, en tout cas.

Ensuite, je pense que bien sûr que la politique internationale ne va pas être modifiée par ce que décide ici Lausanne, mais comme l'a dit mon camarade, c'est un petit amoncellement de petites prises de position qui ensuite font de vrais changements. Et ça, personnellement, j'y crois, sinon, sincèrement, je ne serais pas là. Et personnellement, je suis quand même horrifiée que nos autorités fédérales, mais également les partis politiques qui sont présents en Suisse, n'aient pas pris de position au moins pour invoquer un cessez-le-feu, au moins pour déplorer le nombre de victimes civiles. On peut dire qu'on pense que ce n'est pas tout à fait 10 000 personnes, prendre avec parcimonie des chiffres, bon, mais en fait, ça nous aide à quoi ? On ne peut pas aller sur place, il n'y a pas de moyen d'avoir plus de réponses que celles qui sont apportées jusqu'ici et qui sont plausibles au vu des destructions et des attaques perpétrées. Et puis, tous les partis politiques ont pris position pour dénoncer les attaques du Hamas. Donc, voilà, deux poids, deux mesures, pour moi, c'est vraiment le cas et j'aimerais finir là-dessus, sur cette dénonciation du silence, et c'est avec ça que j'avais commencé.

Je pense que c'est aussi un signal utile pour la population qui vit ici, qui a des proches, qui est en compassion directe avec des populations sur place, que leur ville d'accueil, leur ville tout court, prenne position et il y a eu des milliers de personnes, ces dernières semaines, dans les manifestations à Lausanne. Je pense que la Ville de Lausanne doit entendre ces personnes et donc y répondre au moins par une prise de position pour un cessez le feu.

La discussion est close

Le président : – Nous allons procéder au vote à l'électronique. Les personnes qui acceptent cette première résolution votent oui. Les personnes qui la refusent votent non.

Le Conseil, par 60 oui, 3 non, et 3 abstentions, adopte la résolution 1 de Mme Zecca

Nous passons maintenant à la 2e résolution qui va vous être affichée.

Le Conseil, par 50 oui, 14 non, et 6 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Zecca

Nous passons au vote de la 3e résolution.

Le Conseil, par 46 oui, 18 non, et 6 abstentions, adopte la résolution 3 de Mme Zecca

Nous passons au vote de la 4e résolution.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Je demande le vote nominal sur cette résolution, si c'est possible.

Le président : – Est-ce que 5 conseillers soutiennent le vote nominal ? C'est le cas. Nous allons donc procéder au vote par appel nominal.

Le Conseil, par 60 oui, 5 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. Dupuis

(insérer vote nominal)

(insérer délibéré)

Le président : – On va faire un vote de présence. Vous pouvez voter oui, non, abstention. Cette formalité est en faite. Concernant l'interpellation urgente de monsieur Mountazar Jaffar, « dépôt de plainte, la police sort-elle de son uniforme ? » Je vais brièvement passer la parole à monsieur le Conseiller municipal, Pierre-Antoine Hildbrand.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réitère à monsieur Jaffar, conseiller communal, mes remarques exprimées dans les médias par rapport au caractère inadéquat de certaines discussions qui ont lieu au poste. Les questions qu'il pose sont importantes, elles appelleront une réponse écrite.

Mme Audrey Petoud (Soc.) : – Jje tiens à partager ici l'étonnement du groupe socialiste sur le délai pour répondre à une question aussi urgente qui a de plus été envoyée au préalable. Ce n'est pas la

première fois que nous nous questionnons sur les pratiques du Corps de police et on a un peu l'impression que lorsqu'il s'agit du racisme structurel au sein de la police, on se retrouve face à une stratégie d'évitement. La police n'a pas le rôle de juge et elle ne doit pas dissuader les personnes de porter plainte, on peut se questionner sur la confiance que la population peut accorder à cette institution lorsqu'elle la reçoit ainsi. De plus, nous souhaitons dire notre déception face au silence de la Municipalité et particulièrement à votre silence, monsieur le municipal Hildbrand, sur les insultes et les menaces reçues par notre collègue Montazar Jaffar ainsi que sur la manière dont votre Service a pris en charge cette affaire.

Le président : – Je rappelle quand même que c'est une faculté municipale de répondre à une interpellation urgente dans les 15 jours. Dans ce cas-là, la Municipalité doit nous faire parvenir la réponse écrite trois jours avant la séance.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Oui, je suis à mon tour peiné des remarques qui viennent d'être exprimées. Il s'agit d'un règlement du Conseil communal qui est appliqué en la matière. Pour le reste, évidemment que les injures racistes qui ont été reçues par le conseiller communal Jaffar sont inacceptables et doivent être condamnées, sauf que ce n'est pas l'objet de l'interpellation urgente pour laquelle il sera répondu de façon complète.

Le président : – Nous passons au traitement des interpellations ordinaires, comme c'était indiqué. Monsieur Piguet étant absent ce soir, nous traiterons ultérieurement son interpellation

Interpellation de M. Ilias Pancharh et crts : « Un casino à Lausanne : addiction et endettement, non à un cocktail au goût amer »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Pancharh (Les Verts) : – Je vais aller assez vite, vous avez peut-être suivi cette saga. Je ne doutais pas énormément de la réponse de la Municipalité, mais il y a quand même eu cette interpellation pour une raison simple. Il y a 21 concessions pour des casinos en Suisse, la Confédération a décidé d'en ouvrir 2 nouvelles, cela fait quand même une sacrée densité. Evidemment la Ville de Lausanne n'a pas son mot à dire sur ces nouvelles concessions, ce qui a été prévu et ce qui est toujours prévu, de mon point de vue, c'est un deuxième casino vaudois en 2025 en région lémanique, ou en tout cas lausannoise, si je puis dire. Vous aviez trois projets concurrents à haute dose de publicité et de sponsoring qui bataillaient pour réussir à obtenir cette concession, à obtenir l'aval de leurs communes respectives, donc Lausanne, un projet au Flon, un projet dans la zone industrielle de Romanel et un projet pas très loin de Lausanne, mais sur la commune de Prilly, vers Malley.

Ces trois projets ont connu un écho différent auprès des différentes municipalités, je n'en reviendrai pas ici sur le coût social, mais aussi le coût économique de l'addiction au jeu. J'ai eu la réponse que je voulais obtenir, je remercie la Municipalité, en particulier le syndic, pour ses réponses, pour son engagement aussi sur ce sujet. J'espère que d'autres villes de Suisse se saisiront un peu de cet enjeu, car on a un rapport au jeu en Suisse, un rapport au casino qui est largement inquiétant. Je crois que pas mal de spécialistes aussi soulignent ces risques, si vous regardez le projet du Flon, et je pense que ça a dû peser, j'imagine, dans le choix de la Municipalité de refuser cette concession, ou de plaider dans le sens d'un refus, c'est qu'à mon sens, en 2023, installer un casino, non pas un casino grand luxe pour 50 nerds pleins aux as, mais pour des jeunes en pleine zone industrielle, au Flon, avec des machines à sous, oui, ça pose un certain nombre de problèmes d'addiction, d'addiction grave, et c'est, à mon sens, un projet qui n'est pas du tout responsable.

Alors le projet lausannois, heureusement, est tombé à l'eau. Maintenant, si j'osais mettre un souhait, si nos collègues de Prilly, peut-être, nous entendent, c'est que ce serait magnifique que le projet, plutôt de Romanel, qui est plus éloigné de Lausanne, de zones denses où beaucoup de jeunes vivent, où beaucoup de jeunes habitent, que ce soit plutôt ce projet-là qui soit retenu, étant donné qu'hélas, on n'a aucune prise là-dessus. Je n'ai pas de résolution.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Il n'y a pas de prise de parole, pas de vote, l'objet est donc traité.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Le plan climat est-il orphelin ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Effectivement, l'urgence n'avait pas été accordée par rapport à quand même une perte assez importante en termes de compétence, qui était le départ de madame Roche, responsable d'un projet extrêmement important dans le cadre de l'activité de la Municipalité, puisqu'il s'agissait du plan climat. Dans le cadre de la réponse qui m'a été faite, donc les éléments demandés ont été fournis, je constate que la Municipalité écrit que la perte, le départ de madame Roche n'est pas si grave que cela, puisque cela correspond à un renouvellement tout à fait sain dans le cadre de l'administration. Donc je note cela. C'est vrai que je pensais que madame Roche, qui avait porté les fonds baptismaux de ce plan climat était pour moi un peu plus importante dans le cadre de mener à bien, en tout cas, les premières années de ce déploiement. Ce n'est pas l'avis de la Municipalité.

Un autre point qui a été demandé, c'était le taux de rotation au niveau des chefs de Service, c'est un chiffre qui nous a été donné. J'ai l'impression, mais peut-être que c'est une question à poser, alors je ne sais pas qui est un des municipaux, j'ai l'impression que le taux de rotation tel qu'il est défini n'est pas vraiment les rotations en tenant compte de toutes les chefs de Service qui étaient là ad intérim aussi, puisque je crois qu'il y a eu des postes de chefs de Service qui ont été occupés à l'intérim, et après il y a eu une confirmation avec la nomination de ces gens. J'ai l'impression qu'on n'en tient pas compte dans les chiffres qui ont été fournis. Et par ailleurs, il manque malheureusement dans la réponse, et je le déplore, les taux de rotation au niveau des projets clés de la ville, typiquement le plan climat, Pôle-Gare ou l'unité dioxine, donc toutes ces activités transversales qui sont si importantes pour la conduite et la gouvernance de la ville. Donc je suis resté un peu sur ma faim par rapport à ces chiffres, en suspectant qu'il n'y ait pas tout à fait les chiffres tels que demandés au niveau des chefs de Service et au niveau des personnes clés de la ville. Il n'y a en fait aucune réponse dans le cadre de la réponse de la Municipalité. Mais je ne vais pas déposer de résolution ce soir.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être reprendre quelques-uns des propos qui ont été émis par monsieur Moscheni. Alors pour peut-être revenir sur le premier, qui consisterait à dire ou à nous faire dire, plutôt que le départ de madame Roche n'ait pas été une perte, bien entendu que ça a été une perte, on a mis une phrase générique. Madame Roche a fait un travail excellent sur, comme vous l'avez évoqué, le fait de porter sous les fonds baptismaux ce plan climat, bien entendu qu'on regrette ses compétences. On a un œil qui pleure parce qu'elle est partie, un œil qui rit parce qu'elle reste dans la fonction publique et au Canton, dans le domaine dans lequel elle sera. Elle pourra notamment continuer à œuvrer dans le domaine qui lui tient tant à cœur et on le souhaite plein succès dans ces nouvelles fonctions. Donc là, juste pour

recadrer un peu ces propos qui sont un petit peu détournés par rapport à ce qu'on a évoqué, la phrase qui est mentionnée dans la réponse à monsieur l'interpellateur est dite, bien entendu, de manière générique.

Ceci étant dit, pour l'équipe de l'unité climat, comme on l'a vu, nous avons fait peut-être un switch, si vous me passez l'expression et cet anglicisme, puisque nous avons toujours « récupéré » quelqu'un qui vient du Canton pour incarner cette fonction de madame Climat avec madame Nadia Christinet. Vous avez aussi très rapidement évoqué peut-être quelques manquements sur les points des dossiers clés. Vous avez parlé dioxine et Pôle Gare. Alors, dioxine, il n'y a pas eu de changement du tout dans l'équipe qui gère le dossier des dioxines depuis le début des révélations, je ne vois pas à quoi vous faites allusion, parce qu'il n'y a encore une fois pas eu de changement. C'est le Secrétaire général qui s'en occupe, avec plus spécifiquement notre délégué à l'environnement. Et puis c'est toujours ce duo qui s'est occupé des aspects de fond de la problématique et on travaille de manière très appuyée avec notre premier juriste de Ville, monsieur Xavier Michellod, pour le citer. Donc là, il n'y a eu aucun changement sur le traitement du dossier des dioxines.

Sur le projet de Pôle Gare, il y a eu le départ de la législature précédente de la personne qui avait porté ce projet, aussi sur les fonds baptismaux, en tout cas, la première partie, on sait le cours de l'histoire aujourd'hui. Il y a eu des changements au niveau de la communication, mais sur le gros de l'équipe, on a eu des arrivées nouvelles, on a eu la chance justement de concentrer aussi des ressources sur ce projet Pôle Gare, on a également traité avec madame Germond des échanges pour venir appuyer aussi d'un point de vue mobilité l'unité Pôle Gare, donc là, on est plutôt venu en renfort de l'unité. Sur les chiffres, on a repris, mais là, je parle sous le contrôle de madame Germond, nous avons repris l'échéance, la fourchette de temps que vous nous donniez sur la question, sur les rotations. Et tout a été intégré, y compris les intérim.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pour comprendre les propos de madame la municipale, quand vous parlez de départ ou taux de rotation, ça tient compte aussi des gens qui ont été nommés à l'intérim et qui, après, ont été renommés à taux fixe dans le poste. Donc ça, c'est une rotation ou c'est deux dans le cadre des chiffres que vous avez fournis ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Quand il y a eu un changement à l'intérim, certaines fois, ils ont été confirmés, après, dans le poste, parce qu'on a mis au concours, et puis ils se sont présentés et ils ont été pris. Et puis, certaines fois, ils ont fait un intérim, et puis après, on a mis au concours, et puis ils n'ont pas été pris. Donc il y a un mix des deux, mais quand ils ont été à l'intérim et pris après une ouverture et une mise au concours du poste, c'est, si je ne m'abuse, deux rotations.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Il n'y a pas de prise de parole, l'objet est donc traité.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Paulraj Kanthia et consorts : « Mise en œuvre en Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE, quel avenir pour Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité, particulièrement

madame Germond et le Service des finances, pour leur réactivité dans la réponse à l'interpellation concernant l'avenir de Lausanne face à la mise en œuvre en Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE avant le scrutin populaire du 18 juin dernier. Je rappelle que le peuple suisse a massivement approuvé cette mesure avec un soutien de 78,5 % et que les Lausannoises et Lausannois ont été encore plus enthousiastes avec un impressionnant 82,09 % de votes favorables. Ce soutien massif témoigne de l'orientation claire et du sérieux avec lesquels les Lausannois et Lausannoises ont abordé cette réforme fiscale et nous devons le prendre en compte ce soir.

Pour rappel, l'imposition minimale concerne les grandes entreprises, principalement les multinationales ayant un chiffre d'affaires annuel au niveau du groupe égal au supérieur à 75 millions d'euros dans l'ensemble du groupe. L'objectif est d'harmoniser l'imposition à l'échelle internationale, ce qui applique un taux effectif d'imposition de 15 % en Suisse. Cela peut concerner des sociétés qui ont leur siège en Suisse avec des filiales étrangères ou bien des sociétés avec le siège à l'étranger, mais des filiales qui sont en Suisse. A Lausanne, le taux d'effectif d'imposition pour les personnes morales s'élève à 14 % suite à l'introduction de la RIE3, ensuite la RFFA en 2020.

Chers collègues, passons maintenant à la réponse de la Municipalité. La réponse aborde des questions fiscales et financières cruciales pour notre commune. En effet, nous observons l'importance non négligeable de sources de revenus directs sur l'impôt communal de 95 millions de francs en 2022 et ceci malgré les effets du Covid. Le ralentissement des marchés à cause de la hausse des taux d'intérêt directeurs afin de combattre l'inflation, mais aussi l'augmentation du prix des matières premières. On observe une stabilisation des revenus et de plus, on observe aussi une augmentation des sociétés sur le territoire lausannois. Cependant, certains points méritent une attention particulière. Il est regrettable que certaines réponses notamment sur la question du nombre de sociétés qui pourraient être touchées par les nouvelles règles d'imposition minimale à Lausanne et aussi sur la question de la contribution de ces sociétés à l'économie lausannoise n'ont pas pu être fournies en raison de, selon la Municipalité, de la confidentialité liée au secret fiscal. Hélas, le manque de visibilité et le manque d'informations transmises de la Municipalité concernant ces grandes entreprises ne nous permettent pas d'avoir d'éléments factuels pour prouver ou constater l'impact de ces sociétés très bénéficiaires sur les finances et les économies de notre ville.

Toutefois, selon mon analyse et hypothèse, on peut observer qu'en 2020, à la fin des statuts spéciaux, donc avec l'introduction de la RFFA, qui touche notamment beaucoup les multinationales, les revenus de l'impôt communal ont augmenté de 29 millions et ceci, en 2020, malgré le Covid. Donc c'est une piste pour voir l'importance de l'impact de ces sociétés sur notre budget. Ceci étant dit, vous comprendrez que nous ne devrions pas négliger les contributions directes aux finances de la ville notamment de l'impôt des personnes morales, mais aussi à la contribution à l'économie locale avec la création des emplois à forte valeur ajoutée pour les futurs étudiants qui sortent de nos grandes écoles et universités, mais aussi des mandats pour nos PME en Suisse et du chiffre d'affaires aussi pour nos restaurateurs et hôteliers, l'impact aussi sur la culture et j'en passe.

Finalement, malgré le fait que l'imposition sera harmonisée de 15% dans à peu près 140 Etats, je souhaiterais également dire que des Etats pourraient interdire des mesures de promotion économique qui seront compatibles avec les règles de l'OCDE et du droit européen, ce qui concurrencera énormément avec la Suisse. Mais aussi, on l'interne dans chacun des cantons parce que chaque canton est libre de faire ce même type de mesures. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a présenté sa feuille de route en juin dernier avec l'introduction de deux volets. L'une des mesures, c'est l'augmentation du taux d'imposition des 2025 par l'introduction d'un système à pallier – dès qu'il y a un bénéfice imposable de 10 millions, le taux d'imposition effectif va augmenter. Il y a un deuxième volet de mesures, il y a des réflexions à ce propos, c'est le soutien-cadre en faveur de l'économie. Par exemple, des mesures fiscales, soutien à la recherche et développement, main-d'oeuvre, formation et efficacité énergétique. Et c'est dans ce contexte que je souhaiterais vous faire part de trois résolutions.

1^{re} résolution

« Le conseil communal invite la Municipalité à participer aux réflexions menées par le canton dans le contexte de l'instauration d'une imposition minimale de 15% des grands groupes d'entreprises afin de garantir les intérêts prépondérants de la Ville de Lausanne et d'en informer le conseil communal lorsque ces réflexions auront aboutie. »

2^e résolution

« Le conseil communal invite la Municipalité à former une demande auprès du canton respectivement l'Administration cantonale des impôts afin d'avoir des informations dans le respect du secret fiscal sur la contribution à l'impôt communal des grands groupes d'entreprises qui rentrent dans le champ d'imposition minimale de 15% et d'en informer le conseil communal.»

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Cette deuxième résolution, c'est pour pallier un peu au manque d'informations qu'on a eues à travers l'interpellation et aussi pour qu'on puisse avoir un peu plus de détails sur l'impact et l'importance de la présence des sociétés dans le budget de la ville.

3^e résolution

« Dans l'éventualité de l'introduction de mesures favorisant par exemple la recherche et développement dans le canton de Vaud dans le cadre de l'imposition minimale de 15%, le conseil communal invite la Municipalité à travailler sur des pistes pour favoriser le développement de sociétés actives dans la recherche afin de favoriser le tissu économique et créer de l'emploi à Lausanne.»

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Cette dernière résolution, je vous donne un peu de contexte, parce que c'est vrai que c'est un peu complexe le sujet, mais comme je l'ai dit, c'est que dans le cas de cette imposition, il y aura des mesures qui vont être prises par le Canton pour faire face à la concurrence internationale, notamment liée aussi aux coûts salariaux qui sont extrêmement élevés en Suisse par rapport à d'autres pays, parce que vu qu'il n'y aura plus de concurrence au niveau du taux d'impôt, parce que le taux d'impôt de 15 % sera uniforme dans 140 États, il y a en fait des mesures de promotion qui pourront être prises et on s'attend à ce que des mesures qui favorisent la recherche et le développement qui existent déjà, mais d'autres qui seront introduites dans le cadre de cette imposition minimale, et étant donné qu'à Lausanne, la présence de l'EPFL et aussi la présence du Biopôle et de beaucoup de start-up aussi à Lausanne, alors on ne va pas se comparer à Genève, à Genève, ils sont extrêmement orientés sur le secteur bancaire, sur le secteur multinational et j'en passe, mais ici à Lausanne, on a quand même une présence de sociétés qui sont la recherche et le développement et je pense pour le bien aussi des étudiants qui sortent d'universités, qu'on favorise cela et qu'on se positionne et qu'au moins qu'on ne rate pas une coche et puis que si la Municipalité peut réfléchir sur des possibilités pour accueillir ce type de sociétés qui sont actives dans la recherche.

La discussion est ouverte

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je remercie monsieur Kanthia pour ces questions très importantes, effectivement, finalement, que ferait la Ville si elle n'avait pas un peu d'argent qui rentrait dans ses comptes ? Il n'y aurait aucune politique sociale, aucune politique climatique, rien. Voilà, donc effectivement, c'est des questions un peu techniques, mais très importantes. Et j'aimerais y ajouter une question, puisqu'effectivement, la Suisse, avec cette imposition Globe perd un avantage qui est l'avantage fiscal. Donc les sociétés ne viendront plus en Suisse ou ne resteront plus en Suisse parce qu'elles payent moins d'impôts. Et accessoirement, elles ne resteront pas dans le canton de Vaud parce qu'elles paieront moins d'impôts au niveau des personnes physiques, puisque, comme vous le savez, le canton de Vaud, c'est un enfer fiscal au niveau suisse. La question que j'aimerais poser, alors, je ne sais pas si la Municipalité pourra répondre, mais on a deux sociétés qui sont fortement dans le viseur, je dirais, de la bien-pensance hygiéniste que l'on a dans ce pays pour certaines personnes, c'est-à-dire les producteurs de tabac. Nous avons Philipp Morris et BAT à Lausanne, société multinationale qui paye des impôts à Lausanne. Est-ce que la Ville de Lausanne et la Municipalité en particulier est en contact avec ces gens ? Est-ce qu'il y a des discussions par rapport à leur maintien à Lausanne à court et à moyen terme ? Est-ce qu'il y a donc une démarche qui est faite, volontariste, par la Ville de Lausanne de maintenir ces sociétés sur le territoire lausannois ?

M. Mathias Paquier (V'L) : – Étant donné la qualité et le dynamisme du tissu économique lausannois, des instituts de recherche présents sur le territoire et de nombreuses start-up qui ont sont issus, il est à notre sens essentiel que la Ville de Lausanne participe aux réflexions menées par le Canton en matière de promotion économique, l'introduction de mesures permettant notamment de favoriser les activités de recherche et développement locales est fondamentale. Elles permettront de garantir des conditions-cadres adaptées au dynamisme de notre tissu économique dans le contexte de l'introduction de l'imposition minimale. C'est pour cette raison que le groupe Vert'libéral soutiendra les résolutions proposées par monsieur Kanthia et vous invite à en faire de même.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – J'ai quand même juste une question par rapport aux résolutions. Peut-être sur la première, le fait de dire « participer aux discussions », alors, je suis moins informé que monsieur Kanthia, mais est-ce que ce n'est pas forcément le cas et est-ce que ces discussions n'ont pas déjà eu en partie lieu ? Sur la deuxième, peut-être un peu comprendre l'intention. Si je comprends bien que vous voulez obtenir le chiffre global ou la somme d'impôts payés par les multinationales ou en tout cas les entreprises concernées par le 15 %, ma question, ce serait dans quel but pour le Conseil communal ? Et puis sur la troisième, c'est celle qui m'intrigue le plus, vous parliez de mesures favorisant la recherche et développement. J'imagine, vu votre interpellation et de votre bouche, que vous parlez de mesures fiscales. Moi, ça m'évoque tout de suite toute cette complexité de patent box et de mesures fiscales concernant la recherche et développement. Donc, mon cerveau un peu plus à gauche peut-être que le vôtre émet quelques signes de l'alarme en le voyant, donc cette possibilité d'avoir une réduction en fonction du bénéfice net sur les éléments qui concernent la propriété intellectuelle, les brevets, les ressources comparables, etc. Peut-être avoir un petit peu plus de détails de votre part, de savoir si vous parlez de mesures globales ou de mesures fiscales, ça fait aussi partie peut-être d'un certain nombre de choses que la gauche a souvent combattues.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Merci à l'interpellateur pour son interpellation très pointue de qualité, ainsi que les questions et les résolutions qu'il pose. C'est évidemment un thème important, mais sur lequel je pense que, globalement, on ne va pas partager la même vision, ce qui n'est pas étonnant en soi. Il y a une petite chose qui m'étonne, toutefois, par rapport à la résolution 3 qu'il pose, il me semble que, justement, ce type d'exception, c'est une compétence cantonale de les accorder ou pas, et je ne comprends pas très bien quel est le rôle de la Municipalité dans ce cadre-là. Comme vous avez rédigé la résolution, on dirait qu'elle a un pouvoir décisionnel, ce qui ne me semble pas être le cas. Peut-être qu'elle a un pouvoir de discussion avec le Canton, mais là, peut-être la Municipalité pourrait nous expliquer. Globalement, sur cette résolution 3, je commence par celle-là. Il ne faut pas oublier le cadre dans lequel on est. On parle de grandes entreprises qui vont probablement se voir imposer un impôt minimum, et puis là, vous proposez à la Municipalité d'utiliser toutes les astuces possibles et imaginables pour trouver des exemptions partielles à cette imposition minimale. Bien sûr que, sur le fond, on est opposé à une telle démarche qui ne cible bien évidemment pas les start-up ou les petites entreprises de recherche, mais bien les grandes entreprises, c'est dit dans l'intitulé de l'impôt, et là, il n'y a aucune raison qu'on s'associe à une telle démarche.

Sur la résolution numéro 2, qui demande simplement des informations supplémentaires qui seraient collectées par la Municipalité, pour autant que ce soit dans ces compétences, là, on n'est pas opposé à cela, peut-être même que ça pourrait nous aider et nous renseigner à développer une politique fiscale plus égalitaire et plus juste en matière de grandes entreprises. Donc, cette résolution numéro 2, nous, on serait prêts et prêtes potentiellement à la soutenir, tandis qu'à la première, pour des raisons de conception assez diamétralement opposées sur l'intérêt de cette réforme imposée sur l'OCDE, nous ne la soutiendrons pas.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je remercie l'interpellateur pour cette interpellation dont le sujet avait déjà été abordé par le groupe socialiste. L'occasion de revenir sur un sujet important pour notre canton et pour notre ville. Je vais tout de suite en aller au fait, soit aux résolutions qui nous sont suggérées ce soir. Pour ce qui est de la résolution numéro 1, on peut l'accepter, me semble-t-il, compte tenu de la portée de celle-ci et de l'intérêt qui peut être présent pour avoir une réponse à ce sujet. Par contre, par rapport à la résolution numéro 2, il me semble qu'il y a une question de secret fiscal qui entre en jeu et que, dès lors, elle est sans pertinence. Je vous concède que c'est plutôt cocasse que le groupe socialiste refuse une résolution qui demande la levée du secret fiscal, mais c'est plutôt la preuve de notre pragmatisme et de notre conscience de la limite de nos compétences.

Par rapport à la résolution numéro 3, M. Kanthia parle de mesures de recherche et de développement, alors je ne sais pas s'il essaie de nous enfumer ou si c'est un langage que seuls des initiés peuvent comprendre, mais j'imagine bien que, par cela, il faut entendre mesures fiscales et donc diminution des impôts, mesures auxquelles nous sommes évidemment opposés, raison pour laquelle nous refuserons également cette résolution.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je remercie mes collègues pour avoir pris la parole et donné votre position. Je vais tenter d'y répondre par rapport à vos différentes interpellations. M. Panchard, pour la première résolution, de ce que je sais, moi, je ne fais pas partie de la Municipalité, mais de ce que je sais, c'est que dans une des réponses qui avait été donnée à l'interpellation de M. Samuel de Vargas,

si je ne me trompe pas, à propos aussi de cette imposition minimale, c'est que la Municipalité, à travers l'union des communes vaudoises, si je ne me trompe pas, a participé, je crois, à des discussions, mais qui s'inscrivent dans le cadre de la discussion sur la péréquation. Voilà, c'est tout ce que je sais comme détail. Mme Germond pourra répondre un peu plus là-dessus. Mon intention dans cette résolution, c'est que l'intérêt prépondérant de la Ville, la Municipalité, la connaît. Ce que je demande, c'est que, étant donné que ce n'est pas anodin ce qui est en train de se passer avec cette réforme, l'impact sur le budget, il est là, c'est de l'argent qu'on utilise ensuite pour les prestations sociales, pour l'investissement, pour la transition énergétique, donc, vraiment, on a besoin d'argent, parce que vous verrez, dans le budget qu'on va traiter, vous le savez déjà, mais dans le prochain budget, vous comprendrez, les besoins sont là. Donc, c'est vraiment pour que Lausanne défende les intérêts de Lausanne à travers les discussions, les réflexions qui seront menées au niveau du Canton sur ces fameuses promotions économiques. Et là, je ne dis pas qu'il faut dire oui ou non à cela, ce sera la Municipalité qui prendra les décisions qu'elle devra prendre pour défendre le budget de la Ville de Lausanne et donc, c'est dans ce cadre-là que je dis que c'est le Conseil communal qui invite vraiment la Municipalité de suivre ce sujet quand ils sont en train de traiter au niveau du Canton. J'espère avoir répondu à cette première résolution et aux questions qui étaient posées.

Dans la résolution numéro 2, pourquoi je souhaite savoir cette information, c'est que pour moi, je trouve que c'est important que nous, qui sommes l'organe législatif, qu'on puisse avoir un maximum d'informations pour des raisons de transparence, mais aussi pour des raisons de débat démocratique, c'est qu'on puisse vraiment avoir les informations clés pour qu'après, lorsqu'on prend des décisions, par exemple, pour le développement économique ou pour l'accueil de nouvelles sociétés, si on a envie de savoir dans quelle vision on veut aller, c'est bien de savoir quels sont, en fait, on va en avoir des chiffres pour voir l'impact qu'ont nos décisions sur le budget de la ville. Aujourd'hui, c'est difficile de convaincre des personnes simplement sans avoir vraiment une information précise. Et là, aujourd'hui, c'est difficile de dire à quel point les grandes sociétés ont un impact sur l'issue de l'impôt communal à Lausanne. Maintenant, il s'agit donc vraiment que la Municipalité forme la demande au niveau du Canton, et le Canton décidera sur quelle forme, sous le respect du secret fiscal, avec le respect du secret fiscal, j'y tiens, et puis qu'on doit respecter cela, mais qu'on ait une information, le plus d'informations possible. C'est ça, le fond de ma volonté pour la résolution numéro 2.

Pour la résolution numéro 3, je remercie messieurs Panchard, Dupuis et de Vargas de poser cette question sur la résolution 3, c'est qu'on ne va pas statuer, c'est dans l'éventualité de l'introduction de mesures qui favorisent la recherche et le développement, donc c'est le Canton qui va prendre cette décision, on ne demande pas ce que ça arrive ou ça n'arrive pas, mais dans ce qu'on pense, les informations que j'ai, c'est quelque chose qui est possible d'arriver, et si ça arrive, et que la Ville de Lausanne est au courant que cette introduction de mesures pour la R&D arrive, ce qu'on demande, c'est qu'on utilise cette information pour que la Ville de Lausanne, sachant que dans le tissu économique lausannois, beaucoup de sociétés sont axées sur la recherche, on a l'EPFL, on a le Biopôle, il y a une volonté, j'ai l'impression, lausannoise, de favoriser cela, c'est que Lausanne puisse réfléchir et, finalement, encore utiliser un levier avec ces outils qui vont être amenés dans le canton pour continuer à croître dans ce domaine. C'est-à-dire créer de l'emploi, donner de l'emploi à nos étudiants, aux jeunes de Lausanne.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Quelques éléments, cette décision de la population suisse sur la votation, s'inscrit dans le cadre de la réforme globale de l'OCDE pour permettre une imposition juste des multinationales sur notre planète. Un rappel, la seule compétence de la commune en matière de fiscalité est la fixation du taux et aucune autre compétence, en tout cas, en ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques et morales. Donc, à ce titre-là, toutes les règles du jeu ne sont pas de notre compétence, elles sont fixées par la Confédération et le Canton.

Pour répondre à monsieur Moscheni, je peux lui garantir que nous sommes très attentifs à maintenir le substrat fiscal de notre commune. Concernant les résolutions, pour la première, je ne suis pas sûre de bien la comprendre, puisque précisément à la question 7, nous vous confirmons, et d'ailleurs, nous avons été l'un des artisans pour introduire dans les négociations avec le canton, de demander que l'ouverture de négociations se fasse quand la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE se discuterait dans le canton. Donc là, en principe, il y a une clause spécifique dans l'accord UCV-Canton pour que les communes et la Ville de Lausanne participent aux discussions. Nous avons aussi travaillé au niveau du Parlement fédéral, notamment via l'Union des villes suisses, la conférence des directeurs et des directrices des finances de l'Union des villes suisses, pour faire adopter par les chambres

fédérales un complément à l'article 197, alinéa 6, pour demander que les cantons tiennent compte des communes de manière appropriée. Nous avons vraiment fait ce travail de défendre les intérêts de la commune ou de la ville auprès de la Confédération et du canton. Voilà, donc en tout cas, la résolution va dans le sens dans lequel nous travaillons.

Pour la résolution numéro 2, de demander ces données fiscales, alors au sein de la Commune, les fonctionnaires qui s'en occupent au bureau des impôts ont accès à ces données, mais nous sommes soumis au secret fiscal. Nous ne pouvons pas communiquer ou informer plus loin de ces données. Et puis vous pouvez vous imaginer que sur un territoire comme celui de la Ville de Lausanne, nous sommes sur des nombres qui ne sont pas statistiquement publiables. Nous ne sommes pas sur de grands nombres, comme quand nous discutons des personnes physiques ou même des personnes morales dans leur globalité, où il y a 11 000 sociétés qui sont personnes morales à Lausanne. Dans le cas précis, nous ne pouvons absolument pas publier ces données. Donc vous pouvez faire ce que vous voulez de cette résolution, mais ce sera tout à fait impossible que de publier quelque information à ce sujet.

Et puis la résolution numéro 3, en tout cas dans le sens où elle est rédigée, je la comprends comme une résolution qui s'inscrit vraiment dans le cadre des mesures fiscales de recherche et développement. Donc pour moi, elle est un peu floue, mais enfin, le Conseil en fera ce qu'il voudra. Voilà les éléments que je voulais vous donner à ce stade de la discussion.

La discussion est close

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. Nous pourrons donc passer au vote de ces trois résolutions que nous voterons à l'électronique.

Le Conseil, par 51 oui, 1 non, et 10 abstentions, adopte la résolution 1 de M. Kanthia

Le Conseil, par 27 oui, 29 non, et 6 abstentions, refuse la résolution 2 de M. Kanthia

Le Conseil, par 25 oui, 30 non, et 8 abstentions, refuse la résolution 3 de M. Kanthia

Les 3 résolutions ont été traitées. L'objet est clos. Je mets fin à cette séance et vous retrouve dans deux semaines.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 18